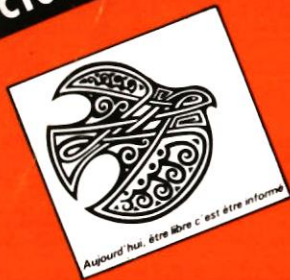
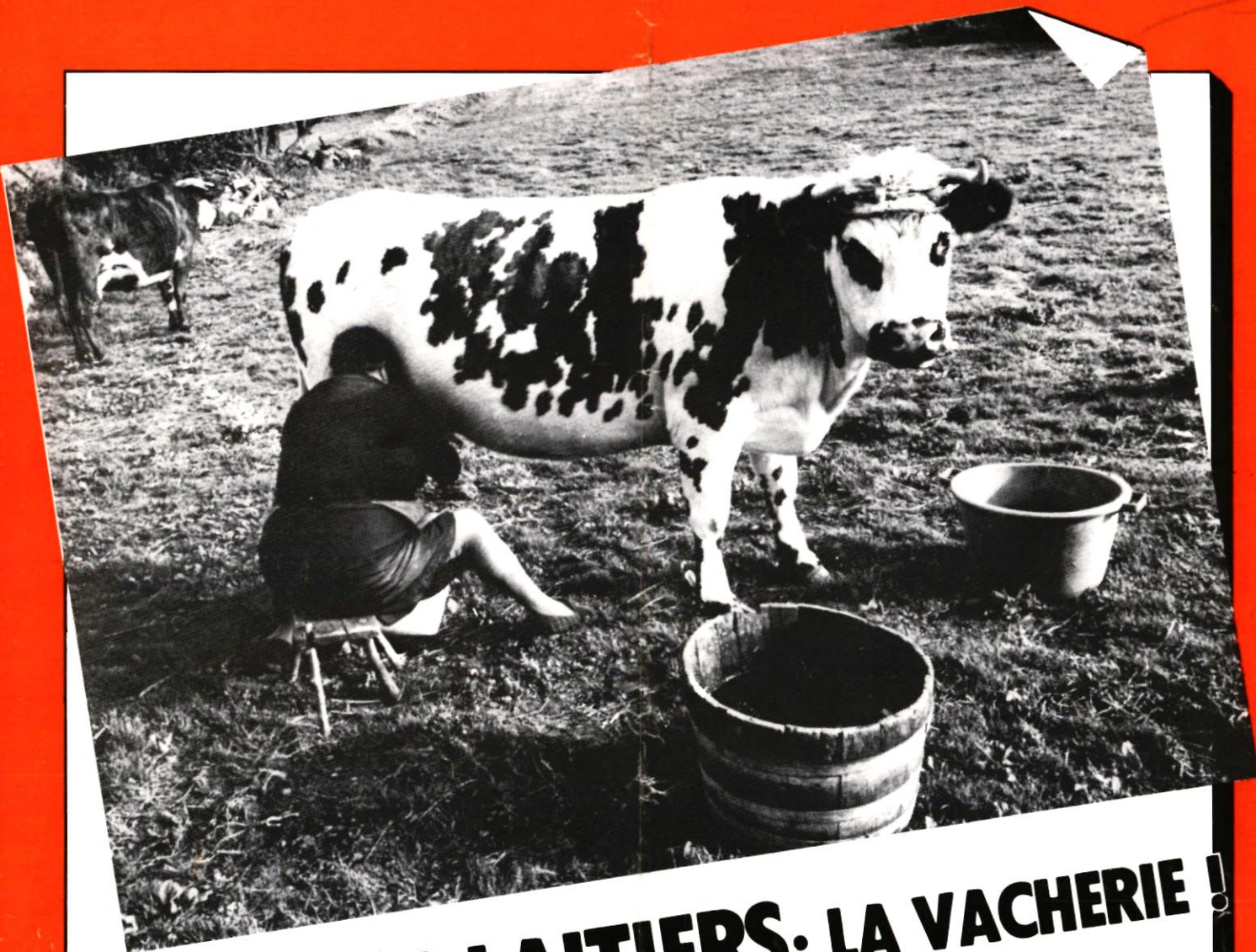


N° 274 — 10 F
OCTOBRE 1986

ISSN 0245-9507



le peuple breton



QUOTAS LAITIERS: LA VACHERIE !

Tourisme : de l'eau dans le gaz

Corse : renaissance ?

POBL VREIZH



Un congrès pour quoi faire ?

Le congrès de l'UDB de la Toussaint donnera l'occasion aux militants du parti de faire un bilan de l'état de l'UDB, deux ans et demi après une grave crise financière et politique. Le redressement financier est désormais à portée de la main, pour peu que l'effort se poursuive. Le problème se pose d'une meilleure adaptation de l'instrument UDB à la réalité politique et socio-économique bretonne. Les difficultés rencontrées dans l'action ont amené le bureau politique à faire des propositions aux adhérents, aux fédérations. Ces propositions, sous forme de thèses comme on les aurait

autrefois appelées, sont à discuter. Adoptées par le bureau politique de septembre, elles peuvent être acceptées, amendées, refusées par le congrès, souverain. L'UDB étant réellement démocratique, le BP ne dispose d'aucun moyen de pression sur le congrès, et ne souhaite pas en disposer. Aussi les propositions faites visent à lancer la réflexion, déjà amorcée dans « Le Peuple Breton » et dans les travaux du congrès de Lorient 2 (1985). Le souci a été d'adapter l'UDB à l'évolution économique récente et d'élargir la base d'adhésion. Voici quelques extraits des propositions du bureau politique :

L'intégration croissante de la Bretagne dans les espaces socio-économiques ouest-européen et mondial est une caractéristique fondamentale de la période écoulée depuis la création de l'UDB.

Cette intégration, si elle s'accompagne toujours de mécanismes de dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et met à jour des oppositions d'intérêts parfois vives entre producteurs bretons et centres de décision politiques, économiques et culturels, ne permet plus aujourd'hui de qualifier de coloniale la situation générale de la Bretagne.

Région périphérique de l'Europe développée, la Bretagne, si elle continue de souffrir d'infrastructures insuffisantes, du sous-emploi lié au défaut d'industrialisation, de salaires toujours inférieurs à la moyenne française, de l'émigration des jeunes diplômés, etc., ne se trouve pas pour autant dans la situation de l'Andalousie ou de la Corse. D'autre part, il convient de souligner le degré de développement de certains peuples sans Etat comme les Flamands, les Basques ou les Catalans.

Le processus de constitution de l'économie bretonne s'est déroulé depuis la fin des années 1950 d'une manière spécifique, tant dans les domaines agricole et industriel que dans celui de la distribution (Leclerc, Intermarché, Unico...), en passant par l'existence de circuits de financement originaux (Crédit Agricole, Crédit Mutuel...).

Le développement de la Bretagne est pour une part un développement arraché, non voulu par le pouvoir d'Etat, qui témoigne de la volonté de vivre du peuple breton.

La progression dans l'opinion, au cours de la même période, de la notion de peuple breton, montre clairement que l'existence de ce peuple n'est pas forcément liée à un combat de décolonisation.

La dimension progressiste de cette notion de peuple breton, qui a fondé le combat de l'UDB depuis

sa création, reste la clef de la nouvelle étape pour le développement économique, la libération sociale et les droits collectifs de notre peuple, et la source de solidarité internationales, notamment entre les peuples sans Etat d'Europe.

Un combat politique spécifique s'impose donc en Bretagne.

L'identité culturelle bretonne a été et demeure un facteur de résistance à l'émigration forcée et au libéralisme économique qui pénalise la Bretagne. La lutte pour le maintien, l'expression et le renforcement de cette identité s'impose par conséquent, et ce d'autant plus que le peuple breton se trouve menacé d'assimilation : par un centralisme d'Etat qui ne faiblit pas, par la mobilité géographique de l'emploi, qui s'accroît avec la nouvelle division internationale du travail, et par l'uniformisation culturelle au plan international, où la domination américaine s'affirme de plus en plus.

Les changements intervenus en Bretagne au cours des dernières années imposent la transformation des formes d'organisation de notre combat. Les possibilités d'expression de toutes les sensibilités seront maintenues afin d'assurer la dynamique du débat interne. L'expression externe de certaines divergences sera possible sans pour autant institutionnaliser des tendances.

Ces propositions écartent donc le centralisme démocratique, définissent d'une autre façon la situation de la Bretagne, supposent une base d'adhésion beaucoup plus large. Aux fédérations, aux militants et à nos amis extérieurs d'en débattre avec nous. Rien n'est ni figé ni décidé, d'ici le congrès de Mûr. Il n'est pas question de brader un héritage dont nous sommes fiers mais d'être plus efficaces dans la lutte pour la défense du peuple breton.

U.D.B.

SOUSCRIPTION

Effort soutenu

Après le record de l'été, vos envois se sont maintenus à un bon niveau. Résultat : depuis six mois, nous équilibrons nos comptes. L'assainissement passe par votre aide (bien sûr) et par une remontée des abonnements (formulaire de droite). Le P.B. est régulier chaque mois ; en cas de non-réception, écrivez-nous. Si vous changez d'adresse aussi ! Enfin, vous aussi, amis lecteurs, vous pouvez participer au journal (rédacteur, diffusion, information). Grâce à vous, nous sommes sur le bon chemin.

D. Cherel, Vallauris (30 F) ; J.C. Cas-sard, Nantes (50 F) ; Y. Roquet, Saint-Malo (50 F) ; D. Pouliquen, Rennes (20 F) ; L. Sansoucy, Blain (50 F) ; P. Bouvet, 92 Sceaux (50 F) ; Y. Quintin, Saint-Malo (20 F) ; P. Gouëlo, 37 Tours (50 F) ; A. Desmazières, 78 Saint-Germain (50 F) ; G. Couetoux, Coueron (20 F) ; R. Le Scoul, 95 Argenteuil (100 F) ; B. Jolois, 78 Gambais (50 F) ; Y. Plubier, Plabennec (20 F) ; P. Guillou, Roscanvel (50 F) ; M. Galmiche, 75 Paris (100 F) ; M. Marc, Saint-Nazaire, (20 F) ; J. Guégan, Lorient (100 F) ; Toril-lec, Quemeneven (20 F) ; G. Chavin Collin, Saint-Brieuc (50 F) ; M. Andro, Quimper (100 F) ; L. Dorval, Loctudy (50 F) ; R. Tassin, Lorient (100 F) ; Y. Ollivier Henry, Plouha (35 F) ; R. Balandras, Grigny (200 F) ; E. Ekkehard, RFA (15 F) ; M. Nédélec, 01 Ferney (50 F) ; A. Le Gall, Pont-Scorff (200 F) ; Y. Fievet, 25 Garges (50 F) ; B. Guérin, Meriadec (50 F) ; J. Le Bolloch, Cesson (50 F) ; Y. Bellec, Lannion (50 F) ; P. Morvan, Paimpol (100 F) ; C. Jagu, 24 Beaumont (20 F) ; Y. Galage, 72 Le Mans (50 F) ; G. Guillot, Nantes (20 F) ; anonyme Lannion (45 F) ; M. Goyon, Clo-hars-Carnoët (50 F). Total : 2.230 F. Total 86 : 20.555 F.

Un Paris stupide ?

« Le Canard Enchaîné » (13/8) considérait comme possible un marché tordu entre gouvernements espagnol et français. Les villes de Barcelone et de Paris étant candidates pour les jeux olympiques, le gouvernement français demanderait aux Espagnols de ne pas trop soutenir la capitale catalane, afin de favoriser Paris. On connaît bien le cinéma permanent du prestige de Paris, de droite ou de gauche, hélas. La présence du maire de Paris à la tête du gouvernement ne tendra pas à calmer le jeu de cette mégalomanie coûteuse à plus d'un titre. En échange de cette bonne manière, vous auriez pensé à quoi ? A des fleurs sur les importations de légumes ? Bandes d'écolos (poé-tiques ! Chirac proposerait, lui, de livrer du Basque. Vous avez d'ailleurs pu constater la reprise musclée des fabiuse-tés. Les gaullistes parlaient autrefois de grandeur. Voilà leurs successeurs dans le fumier...

EN GUISE DE SOMMAIRE...

« P.B. » tassé une fois de plus ! Après des informations sur notre prochain congrès (p. 2) et sur nos finances (p. 4), nous présentons un rapide bilan de l'action des élus UDB (p. 5-6), avec l'exemple de Lorient et celui d'une commune rurale du Trégor. Le mécanisme infernal des quotas laitiers est bien expliqué par René Martin, militant syndical paysan progressiste et membre du bureau politique de l'UDB (p. 7). Tourisme et rentrée scolaire (p. 8-9) précèdent un dossier corse (p. 10) instructif et un Pobl Vreizh à la fois culturel et politique (p. 12-13). Le festival de Douarnenez (premier écho) précède (p. 14) nos autres informations culturelles, le courrier... et Nono.

Je m'abonne

le peuple
breton

NOM PRENOM
ADRESSE

- Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
 - ordinaire : 100 F (1)
 - de soutien à
partir de 120 F (1)
 - étranger : 135 F (1)
 - étranger par avion : 160 F (1)
à partir du N° inclus.

- Ci-joint le règlement par :
 - chèque postal (1)
 - chèque bancaire (1)
 - mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ VOS AMIS... pour un an ou pour 3 mois (gratuit)

NOM	NOM
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
a fait l'abonnement à 100 F (chèque joint)	est à abonner au P.B. recevra le P.B. pendant 3 mois (gratuit)

Un peu de culture, s.v.p. !

J'ai récemment trouvé dans un article du *Times*, deux fois le mot « leotard » sous la forme d'un nom commun, désignant manifestement un vêtement. Ne connaissant pas ce mot mais, très intrigué, j'ai cherché dans plusieurs dictionnaires, Harraps, Webster, etc., sans succès. Je n'ai pas trouvé le mot « leotard » non plus dans le gros « Oxford English Dictionary » en douze volumes. Je l'ai finalement trouvé dans le « Supplement to the Oxford English Dictionary » :

« Leotard (the name of Jules Leotard, 1830-1870, French trapeze artist).

A close-fitting one-piece garment worn by acrobats and dancers ».

Il existe aussi l'adjectif « leotarded ».

Je suppose que « leotard » est donc une combinaison collante comme en ont les danseurs et les acrobates... C'est amusant.

Le ministre de la Culture et de la Communication est un artiste du trapèze volant ? On le savait. Un Leotard, contrairement à ce qu'on pourrait le croire, n'est pas une veste mais une combinaison collante. Gageons qu'elle lui permettra de s'en sortir !

IFFIG



porcelaines - faïences - grès
verres et cristaux - coutellerie - acier inox

Fanch GRIFFON

4, rue duquay-trouin -
29100 douarnenez - tél. 92.18.17

cadeaux - souvenirs - listes de mariage

Fiscalement vôtre

Les mesures fiscales prises par le nouveau gouvernement, montrent à l'évidence le choix fait par celui-ci en faveur du camp de la fortune.

Ainsi ceux qui, à l'arrivée de la gauche, ont transféré leur argent en Suisse sans craindre de mettre en péril l'économie de leur pays, peuvent rapatrier, avec garantie d'anonymat, leur fortune contre paiement d'une amende de 10 % seulement.

L'obligation de payer par chèque les achats de biens et services de plus de 10.000 F afin de lutter contre la fraude fiscale est supprimée. De même pour l'obligation faite aux compagnies d'assurances de déclarer à l'administration les personnes ayant assuré des bijoux, objets d'art ou de collection pour un montant de plus de 100.000 F.

Les transactions sur l'or sont rendues anonymes. L'abattement de 3.000 F sur les dividendes perçus des sociétés françaises est maintenant accordé aux plus fortunés. L'impôt sur les grandes fortunes est supprimé. Les vérifications fiscales ne portent plus que sur trois ans au lieu de quatre. L'impôt sur les sociétés est réduit de 50 % à 45 %.

Les lecteurs du Peuple Breton peuvent apprécier la sollicitude à leur égard. Et après cela le gouvernement continuera de déclarer que combattre la fraude fiscale est une action qui sera menée sans concession aucune.

A.L.

Un vrai combattant de la liberté nous quitte

Le décès de René Lucas de Peslouan, militant UDB, a été accueilli avec une énorme surprise par ses camarades de Saint-Nazaire et de la Presqu'île guérandaise. Il semblait bâti « à chaud et à sable ». Grand, large, il en imposait. Envoyé à la clinique pour différents examens, son cœur n'a pas pu supporter. Le « PB » perd un de ses fidèles vendeurs. Timide, réservé, il se faisait violence pour affronter le public comme il l'avait fait en d'autres circonstances plus dramatiques. En effet, René s'était engagé à 20 ans dans la division Leclerc après avoir imité la signature de son père. Il avait fait la campagne d'Alsace. Il estimait que la lutte pour la liberté face au régime d'Hitler valait bien le sacrifice de sa vie malgré les erreurs françaises à l'égard de son vrai pays. Jusqu'en 1953, il était au Cercle celtique « Ar Vro Wenn » de La Baule et l'avait quitté pour se marier.

Homme de gauche et breton, il le rappelait souvent en s'appuyant sur l'héritage moral de son ancêtre Ange Guépin, ancien maire saint-simonien de Nantes. La fille de Guépin s'était mariée avec un De Peslouan.

Fidèle à son idéal de liberté, René avait effectué toutes les démarches nécessaires pour la création d'une école maternelle Diwan. Il était le vice-président de l'association Diwan et faisait office de président dans l'attente du remplacement de celui qui était démissionnaire.

À la mairie de Pornichet, on l'estimait malgré ses options bretonnes et de gauche. Et ses camarades de « Rhin et Danube » achetaient le « PB » pour lui faire plaisir.

Quand une action en faveur de la Loire-Atlantique en Bretagne était engagée (arrêt de train, Tour de France à la voile, etc...) il était là. Comme il était présent pour distribuer des tracts. Il rejetait avec force la politique d'Olivier Guichard et ses « Pays de Loire ». Et le drapeau breton flottait dans les lieux publics de Pornichet grâce à l'estime dont il était l'objet.

Ses obsèques ont eu lieu devant une assistance réduite, tellement a été brusque son départ, en pleines vacances. Le prêtre a rappelé son engagement breton. Six porte-drapeaux bleu-blanc-rouge ont exprimé à leur manière le respect qu'ils avaient pour René. Il aurait préféré le drapeau à bandes noires... Des airs de cantiques traditionnels ont été joués ainsi que le « Bro Gozh » pour clore la cérémonie funèbre, et ceci en présence du maire de Pornichet. Grâce à René, la vie bretonne de la commune se perpétuera. René, nous te disons un grand merci.

A.R.

Comptes 1985 du Peuple Breton

BILAN AU 31/12/85

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations :	0	Situation sociale :	-(420.248,52)
(pour mémoire)		Résultat social	
Créances :	19.094,95	de l'exercice :	-(113.081,62)
Trésorerie :	28.154,00	Capitaux propres :	-(553.330,14)
		Créditeurs divers :	403.013,16
		Dettes fournisseurs :	174.489,59
		Autres dettes :	12.841,00
Totaux	37.248,95		37.248,95

COMPTE de RESULTAT pour la période du 1/1/85 au 31/12/85

Produits : (H.T.)	211.997,00
- Produits d'exploitations :	171.814,00
- Dons et souscriptions :	40.183,00
	211.997,00
Charges :	226.209,72
- Achats de travaux externes :	162.522,39
- Autres charges externes :	63.687,33
	226.209,72
Résultat d'exploitation :	-(14.212,72)
Charges exceptionnelles :	98.868,90
Résultat social de l'exercice :	- 113.081,62

le peuple breton

Mensuel - Edité par les Presses Populaires de Bretagne - 43 rue de Kerampont - 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron, secrétaire : M. François ; trésorier : J. Guégan.
Composition et impression : IMPRAM - 22300 LANNION

REDACTION

Administration, abonnements : BP 301 - 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132. Dépôt légal : 3^e trimestre 1986.

**POBL
VREIZH**

ALLO!
98.83.03.55
pour votre publicité

F.A.D.O.
sérigraphie

5 rue des Douves
LESNEVEN

Bretagne à éclipse

L'été touristique (même médiocre) a été l'occasion pour Ouest France de donner des vacances à sa page « Bretagne » (à 4 départements), remplacée par une extension des pages départementales. Il est vrai que le département – la France au centième ! – a bénéficié d'une page de plus et que, au printemps, la page Bretagne s'est transformée en un amoncellement de faits divers et d'événements ouestons. FR3 a fait de même en supprimant son (unique) émission en langue bretonne du dimanche, que l'on n'a retrouvée qu'en septembre. La Bretagne n'existerait-elle plus que 9 mois sur 12 ?

Pour renforcer la Bretagne qui se bat

BULLETIN D'ADHESION

Nom Prénom

Adresse :

déclare vouloir adhérer à l'UDB.

Signature :

A le 19

Adressez ce bulletin (découpé ou recopié) à U.D.B. - B.P. 215 - 44007 NANTES Cedex

Les états d'âme sont des Etats d'âne

Le mois dernier, j'ai « mis le paquet » sur le choix clair qui s'impose au sujet du financement des partis (voir le PB de septembre : « pour sortir du carrefour... vive l'autoroute du développement »).

Certains lecteurs rapides m'ont reproché une tendresse apparente pour Nucci. J'ai simplement constaté que s'il n'a détourné de l'argent que pour son parti, il est seulement resté dans la logique d'une formation qui n'a rien changé, en cinq ans, de pourri à une situation pourrie. Donc personne au PS ne peut le condamner.

Mais j'ai ouvert aux gens honnêtes, aux vrais, aux partisans de la clarté qui sont majoritaires parmi les abonnés du PB, la voie séduisante de l'autoroute du développement.

De quoi s'agit-il ?

1. Il y a toujours un problème breton.
2. Il y a toujours une seule formation politique motivée avec continuité pour défendre les intérêts bretons.
3. Les états d'âme sont donc des Etats d'âne ! Il faut aider cette formation à franchir un cap décisif, en versant chaque mois une somme librement choisie.

Joël GUEGAN
trésorier de l'UDB

Nom et prénom

Adresse

Demande à l'UDB de mettre en place :

1. Un prélèvement automatique bancaire.
2. Un versement automatique sur CCP.

(Rayer la mention inutile). A adresser à UDB, BP 203, 56102 Lorient Cedex.

77 élus au service du peuple breton

On parle sans doute trop peu, dans ces colonnes comme ailleurs, de l'action des élus de l'UDB dans les conseils municipaux. La majorité d'entre eux n'ont aucune ambition personnelle – ce que disent d'ailleurs tous les élus – et affichent une modestie qui ne met pas en valeur leur travail, souvent considérable. Il est vrai que par souci d'efficacité, et pour ne pas compromettre les résultats de leur action, ils laissent les majorités municipales dont ils font partie tirer le bénéfice de leur action. Dans l'opposition, ils sont plus à l'aise pour affirmer publiquement les positions de l'UDB et s'attirent souvent le respect par leurs interventions documentées et constructives, comme Herri Gourmelen à Saint-Malo, Patrick Pellen à Nantes...

Leurs interventions se font sur des thèmes spécifiques comme l'environnement (uranium, nucléaire, comme P. Bonnet à Saint-Nazaire, accaparement de littoraux), la culture (Diwan, signalisation bilingue, ouverture de classes bilingues publiques, Capes de breton), l'économie bretonne (la revendication d'un ministère de la Mer, partiellement aboutie, la défense de la marine marchande et de son enseignement), le rattachement administratif de la Loire-Atlantique à la « région » Bretagne, le refus des extraditions de Basques (Douarnenez)... La dimension européenne, traduite par de nombreux jumelages (Plérin, Lannion, Saint-Herblain et ailleurs) a aussi été une constante de leur action. Il y a aussi tout un côté



jeu spectaculaire de leur action qui passe inaperçu : les permanences, le travail sur le budget communal, la participation aux différentes commissions, la défense d'une politique sociale en direction de la jeunesse, les actions au sein des bureaux municipaux, la défense de l'activité économique dans les communes rurales de l'intérieur. Dans d'autres cas, nos élus ont voulu dénoncer les choix erronés, pour les éviter, parfois en vain : aéroport de Saint-Brieuc Armor. Souvent, leur action s'est voulue unitaire, comme celle pour un port en eau profonde dans le Trégor-Gôelo, qui a engagé 51 communes du secteur pour une réalisation essentielle de la revitalisation de la côte nord-ouest, revendication encore inaboutie.

Depuis 1977, les élus UDB sont assez nombreux pour avoir un poids réel sur nombre de décisions. Que ce soit le maire PS ou PC qui en tire le profit politique immédiat est secondaire, l'essentiel étant le travail réalisé. Sur le plan économique, lorsque la situation politique du moment (gauche au pouvoir) diminuait la capacité revendicatrice des élus, les élus UDB sont montés en première ligne, comme à Lanester et à Lorient. Il faut quand même signaler que nombre d'interventions ont été passées sous silence par les rédactions locales des quotidiens favorables à telle ou telle force politique hexagonale et non à l'UDB. Il est évident qu'une augmentation considérable du nombre d'élus en 1989 (ce n'est pas si loin) est nécessaire pour que les problèmes bretons soient posés et pris en compte, au niveau local, dans toute la Bretagne. On lira ci-dessous deux types d'action locale, en milieu rural et en milieu urbain.

(Suite page 6)

LORIENT

L'adjoint 207 ?

Quelle étiquette faut-il appliquer à un poste d'adjoint ? A vrai dire, après trois ans de pratique, aucune appellation ne me paraît très juste. J'entends souvent adjoint « au secteur socio-éducatif », adjoint « aux affaires socio-éducatives », adjoint « à la jeunesse ». Bof... Cette année, le ministre de l'Education a repris le calendrier scolaire, en avançant comme raison le fait que son prédécesseur (de luxe) n'avait pas respecté la règle de trois cent seize demi-journées d'école. Si j'ai bien compté, cela vaut cent cinquante huit journées pleines de travail pour nos scolaires. Il leur reste donc 365 - 158 = 207 journées « libres ».

Evidemment, aucune municipalité n'aura la prétention de prendre en charge systématiquement tous les enfants, tous les jours libres. Il n'empêche que beaucoup de familles - pour des raisons très différentes - ne peuvent pas faire face à toutes leurs responsabilités ces jours-là. Les municipalités ne doivent donc plus adopter la politique de l'autruche sur un secteur où l'état prend beaucoup moins de place que sur les heures scolarisées.

DE LA DAME-PATRONESSE A LA DEMOCRATIE ACTIVE

L'une des pièces maîtresses du secteur, c'est l'association des centres sociaux. Un centre social, heureusement, conserve dans son nom le mot « social ». Malheureusement, car dans ce cas, cela crée des blocages : on y va pour y trouver une aide de caractère « social » en cas de besoin, mais on n'y va pas spontanément passer ses loisirs, et encore moins essayer d'y construire une vie de quartier plus collective, plus solidaire, plus démocratique en un mot.

Pourtant, c'est bien dans cette voie que l'on travaille actuellement dans nos centres et nos maisons de quartier. En y multipliant les activités proposées (musique instrumentale, jardinage, cuisine, menuiserie, couture, mécanique, informatique, camps pour les jeunes, gymnastique, voile, planche à voile, speed sail, wind skate, yoga, balades familiales, voyages peu coûteux, activités à la ferme, animations de toutes sortes). En prenant des initiatives qui collent aux besoins de la population (stages d'insertion, aménagements de quartier, bourses aux vêtements, informations tous azimuts, stages pour mères de famille, opération « été jeunes à Lorient » en direction de ceux qui ne partent pas en vacances...). En cherchant le maximum de collaborations qui tendent à élargir l'action, avec tous les partenaires possibles dans les quartiers : administrations (CAF, DASS); associations, si nombreuses aujourd'hui; établissements scolaires.

En associant davantage les habitants du quartier à la gestion du centre, par la mise en place de conseils de centres.

Il y a là toute une dynamique, dont les retombées restent encore inégales, mais qui se constatent de plus en plus.

D'AUTRES ACTIVITES

Evidemment, les centres sociaux n'ont pas la prétention de tout monopoliser. Il y a de la place, sur le terrain du travail, à faire dans les quartiers !

La municipalité collabore par exemple, dans le cadre d'une convention, avec deux

grands clubs sportifs, le foyer laïque Kerjado et le patronage laïque de Lorient pour les centres aérés (mercredi, petites et grandes vacances).

Des effectifs de l'été atteignent un bon niveau, mais nous cherchons des solutions actuellement pour mieux répondre à l'attente des familles les mercredis et les petites vacances.

Nos centres de vacances de Lamoura, dans le Jura (en association avec plusieurs villes) et du Vercors (en association avec le FLK) accueillent plusieurs centaines de Lorientais.

En 85, une association regroupant l'ensemble des groupes s'intéressant à l'informatique a été créée en collaboration avec la municipalité, l'ACIL. Chaque semaine, au printemps dernier, une bonne cinquantaine de séances d'informatique (à toutes sortes de niveaux) fonctionnait à Lorient - partiellement impulsées par l'ACIL.

En 86, un bureau d'information jeunesse a été mis en place pour travailler sur tous les secteurs concernant loisirs, orientation, santé...

En dehors de tout ce qui est directement lié à mon secteur, je participe à quelques structures, comme Expanlor, comité d'expansion économique qui a fait un très gros travail, mal connu, en direction des artisans, et dont je suis le trésorier depuis une dizaine d'années.

Avec la réunion hebdomadaire du bureau municipal, le vendredi après-midi, et ma permanence du jeudi matin, j'ai, comme tout adjoint d'une ville, de quoi m'occuper franchement !... tout en ayant très souvent l'impression qu'il reste énormément de choses à faire...

Joël GUEGAN

BERHET : pas comme les autres

Confort-Berhet (200 habitants environ), l'une des plus petites communes du Trégor, pourrait être totalement inconnue. Ce n'est pas, ce n'est plus le cas depuis que Fanch Péro, élu conseiller municipal en 1977, a été élu maire en 1983. Daniel Thenadey et son cabaret breton, le Seizh Awel, ont aussi contribué à faire de cette bourgade un lieu de rencontres et à lui donner un surcroît de réputation, qu'elle conserve après son départ pour Ti Kendalc'h, « le Seizh » poursuivant son œuvre de petit lieu de grande culture (voir PB de décembre 1985). La commune, par ailleurs, fait preuve de dynamisme (lotissement, création et maintien de commerces nouveaux, vie associative dynamique), tant sur le plan économique que dans le domaine culturel. Le PB s'était fait l'écho (mai 1984) de la sortie d'une très intéressante brochure d'histoire locale de Fanch Péro consacrée à « Berc'hed » et où l'on retrouve les traces de l'histoire de la Bretagne, du moins de ses principales étapes. Cette brochure a connu un beau succès (on peut encore commander quelques rares exemplaires en mairie, pour 20 F francs).



UNE BELLE EXPOSITION ITINERANTE

Au milieu du mois d'août, c'est au foyer municipal de Berhet qu'a été inaugurée une belle exposition de Fanch et Marie-Thérèse Péro sur « les jeux traditionnels de Bretagne » : 25 panneaux comprenant des photographies en couleurs agrandies et un commentaire très lisible, de nombreux objets (boules, palets, galoches, poids, essieu... Bref, une belle exposition, très professionnelle, sur cet élément peu étudié du patrimoine breton, réalisé en collaboration avec Iffig Troadec, l'association cantonale Awel Dro et le soutien de Dastum et de l'Institut Culturel. L'exposition est accompagnée d'un film vidéo de belle facture sur les « had pardon » du Trégor (had pardonniou Bro-Dreger) réalisé par Iffig Troadec et l'association Vidéotec (du Trégor). 20 minutes pendant lesquelles on voit pratiquer une bonne partie des jeux évoqués dans l'exposition. Cette expo va devenir itinérante. Il est probable qu'on la verra circuler dans le wagon-exposition de la SNCF, entre Paris et Brest. Les malles de transport sont en passe d'être réalisées et les communes de Bretagne peuvent donc réserver l'exposition (1). Le jeu fait partie intégrante de la culture et quand les Bretons jouent... ça n'est pas triste !

Fanch Péro, ardent bouliste, résidant dans un canton rural, La Roche (22) où les jeux traditionnels se sont bien maintenus, même chez les jeunes, et la commune de Confort étaient bien placés pour nous restituer sous forme agréable et pratique ces éléments de notre patrimoine, dans lesquels la langue populaire se trouve largement impliquée (2).

(1) Mairie de Berhet, 22140 Bégard.

(2) Voir l'article de Fanch Péro, « Jeux et divertissements en Bretagne » (Annales de Bretagne, 1985, numéro 3). Une brochure « grand public » devrait sortir prochainement sur le sujet.



Foire d'empoigne ou quota par actif agricole (Par René Martin)

C'est en 1984 que fut décidée par la CEE l'application de quotas laitiers, pour faire face aux excédents laitiers et réduire le coût de la conservation de stocks de beurre et de poudre de lait (retirés de la circulation pour soutenir les prix). La CEE a fixé un quota maximum de production par Etat : en France, 2 % de moins que la collecte 83. Les Etats d'Europe du Nord se voyaient encore plus pénalisés (jusqu'à 7 % de baisse).

Une mise en place sans cohérence

Rocard, le ministre socialiste de l'Agriculture, ne décida rien de précis, tablant sur le fait que la crainte des pénalités ferait diminuer la production. En face, la FNSEA de Guillaume refusait toute diminution de la production, inventant un nouveau droit de l'homme : le droit à produire. Ce syndicalisme progressiste (FNSEA, CNSTP, UDSEA 22, FDSEA 22) affirmait, lui, son accord pour une planification de la production laitière, avec une revendication : une répartition égalitaire des quotas par travailleur familial ou associé à l'exploitation. Il dénonçait l'attentisme du pouvoir. 1984 fut une « année sécheresse » pour une partie de l'hexagone (centre et sud), si bien que le quota fixé pour l'année ne fut pas atteint. Courant 1985, le pouvoir décida de confier aux industries laitières la gestion des quotas, avec possibilité pour elle de fixer des quotas supplémentaires et les pénalités de dépassement.

Or les industries laitières sont en situation variable, du point de vue des débouchés pour leur production et de leur zone de collecte (production en hausse ou en baisse). Ainsi les producteurs livrant à un industriel laitier qui manque de lait ne seront pas pénalisés. Dans le cas contraire, ils le seront. Le montant des pénalités dépend donc de la situation de l'industrie laitière acheteuse dans son bassin, ainsi le producteur de lait de Loire-Atlantique livrant à la firme Besnier devra payer 10 centimes de pénalités par litre produit au-delà du quota. Dans la même zone, celui qui vend son lait à la coopérative d'Ancenis devra payer 30 centimes, celui qui vend à Négoboeureuf 60 centimes par litre supplémentaire ! Dans une même commune, tel agriculteur sera pénalisé et pas son voisin.

Le quota fixé à chaque exploitant est fonction de la quantité de lait produite en 1983. Cela a abouti à consacrer les rentes de situation. Tel producteur qui fournissait 60.000 litres se verra pénaliser s'il dépasse ce volume ; tel autre, qui produisait 300.000 litres, peut continuer à produire cette quantité. Les pénalités frappent également les dépassements des petits et des gros producteurs.



Encore plus injuste pour les jeunes

Pour pouvoir obtenir ses prêts bancaires d'installation, le candidat à l'installation doit se faire accorder un quota par une laiterie. Tel jeune de Loire-Atlantique n'obtient que 50.000 litres de quota annuel par la coopérative d'Ancenis, quantité insuffisante pour rembourser ses prêts, donc pour s'installer. Tel autre, voisin du premier, obtient un quota de 207.000 litres de la firme Besnier. Suivant sa laiterie, suivant que son père était gros ou petit exploitant, le candidat à l'installation obtient un quota différent. Il va de soi que les laiteries ont intérêt à favoriser la concentration de la production : il est plus rentable de déplacer un camion-citerne pour collecter 10 réservoirs de 3.000 litres que pour en collecter 100 de 300 litres.

Et les quotas régionaux ?

Il n'existe pas de quotas régionaux. Il n'existe que des quotas par laiterie. Ceux-ci ne sont « régionaux » qu'en fonction de l'implantation des laiteries. Certaines régions sont en situation d'abandon progressif de la production laitière. Les industries de ces régions disposent de « quotas morts », c'est-à-dire qu'elles ne parviennent pas à collecter sur leur zone le quota auquel elles ont droit. En Bretagne, au contraire, zone de forte croissance de la production laitière, on a pu réclamer le transfert des quotas morts des régions en déclin. Le syndicalisme progressiste breton émet des réserves : les transferts interrégionaux ne résou-

dront pas le problème fondamental. La question de la planification de la production se posera de toute façon. Le syndicalisme progressiste des régions en déclin réclame au contraire le maintien des quotas comme condition du maintien d'une vie rurale chez eux, et leur attribution à de jeunes agriculteurs. Mais parfois, derrière cette revendication du maintien sur place, se cachent d'autres intérêts. Dans les Deux Sèvres (Poitou-Charentes), une coopérative propose à des producteurs de leur racheter leur exploitation, où ils deviendraient gérants, leur troupeau étant porté de 60 à 150 laitières.

Le maintien sur place des quotas n'a de sens que s'il s'accompagne d'installations, c'est-à-dire de créations d'emplois. Il perd toute raison d'être s'il sert à créer des super-ateliers de production laitière.

Un quota par travailleur (familial ou associé)

Guillaume, opposé à toute politique de planification lorsqu'il était syndicaliste exploitant, applique maintenant qu'il est ministre de la politique des quotas. La FNSEA est devenue soudain bien silencieuse sur la question ! Le syndicalisme progressiste s'est prononcé pour l'exonération de toutes pénalités pour les producteurs de moins de 100.000 litres et pour le principe d'une répartition des quotas par travailleur. Il demande aussi l'exonération de pénalités des titulaires de plan de développement, ainsi que les agriculteurs en situation difficile (près de 5.000 exploitations recensées dans les seules Côtes-du-Nord). Il demande aussi que l'état reprenne la responsabilité de la gestion des quotas. Le PS (modèle automne 1986) dit la même chose mais on sait que son programme est à géométrie variable suivant qu'il est au pouvoir ou dans l'opposition. En tous cas, les quotas, dans leur répartition actuelle, constituent un péril grave pour la majorité des producteurs bretons et pour tout un secteur capital d'activité dans notre pays, au lieu d'une remise en cause d'un système unique, on peut s'attendre, de la part du pouvoir, à un traitement social de la crise (primes et aides diverses) et non à une nouvelle répartition des quotas, qui sauverait des milliers d'emplois.

R.M.

keltia-musique



1, place au Beurre
29000 QUIMPER
TÉL. : (98) 95.45.82

DISQUES
LIVRES
ET
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
DES PAYS
CELTES

ENREGISTREMENTS - ÉDITIONS de DISQUES et CASSETTES

À la tête du client
Jean Guichard, directeur du théâtre
des Pays-de-la-Loire
Une « super-production » sur les Capétiens à La Baule l'an prochain

LE PROBLEME BRETON

TOURISME : la fin d'un mythe

LA BAULE :

nouveau coup bas de Guichard

La Presqu'île Guérandaise est une des régions de Bretagne qui compte la plus forte densité de cercles celtiques et de bagadou, et aussi une de celles où il y a le plus de fêtes populaires bretonnes, notamment à La Baule où le « Grand Pardon de la Baule » attire chaque année des dizaines de milliers de personnes...

Pour tenter de faire pièce à cette réalité vivante, le député-maire de La Baule, président du Conseil régional des soi-disant « Pays de Loire » (soi-disant parce que la Loire ne traverse que deux de ses cinq départements et que quinze autres départements du bassin de la Loire ne font pas partie de ladite région), finance grassement depuis quelques années un obscur comédien d'Angers qui a créé le « Théâtre régional des Pays de Loire ». Le nommé Jean Guichard a vu sa troupe promue au rang de troupe officielle de la région en quelque sorte, l'année dernière. Depuis quelques années, cette troupe vient jouer en été à La Baule, dans le cadre du « Festival des Pays de la Loire ».

Au mois d'août dernier, le sire Guichard Jean a annoncé ses projets pour 1987 : une « super-production » pour célébrer le millénaire de la France, c'est-à-dire le millénaire de l'accession au pouvoir d'Hugues Capet... On se demande bien en quoi cet anniversaire concerne les habitants de la Presqu'île Guérandaise... Hughes Capet régnait sur une minuscule principauté, de Monthéry à Montmorency, alors que la Bretagne de 987 avait déjà ses limites actuelles.

Si on voulait commémorer un anniversaire en 1987, on pourrait rappeler le 500^e anniversaire de l'agression commise par un état européen contre l'un de ses petits voisins, le siège de sa capitale pendant de nombreuses semaines, l'héroïsme de ses habitants et aussi des nombreux renforts venus de Cornouaille (avec Michel Marion) et aussi de la **Presqu'île Guérandaise**. Le siège de Nantes, qui a duré du 20 juin au 6 août 1487, passera sans doute inaperçu l'année prochaine, ainsi que l'invasion française de la fin du XV^e siècle.

L'histoire truquée a toujours servi le dessein d'assimilation du pouvoir d'état parisien.

J.J.M.

« Eté 85 : bilan touristique et financier médiocre pour la Bretagne » (la presse).
« Eté 86 : catastrophique, de 30 à 50 % de fréquentation touristique en moins ». On savait déjà que le succès d'une saison touristique dépend des conditions atmosphériques, et qu'une année sur trois environ, elles ne conviennent pas au tourisme balnéaire et à sa clientèle. Par delà les aléas climatiques, on a pu observer que la durée des séjours se raccourcit (vacances d'hiver obligent), que la clientèle est de plus en plus instable, que les régions touristiques du sud attirent toujours plus, de la Vendée... à l'Andalousie. On sait aussi que les touristes venus de Grande-Bretagne, du Benelux et de RFA ont évité que la saison ne soit une catastrophe économique complète.

Cela illustre le point de vue de l'UDB qui a affirme depuis 22 ans que le tourisme n'est qu'une activité d'appoint, non négligeable, mais qui ne doit pas dispenser de faire les autres investissements indispensables sur le plan économique. Il n'est pas question de minimiser l'apport que représente le tourisme pour de nombreux Bretons du fait du faible développement économique du pays. Nous savons que pour beaucoup, les deux étés qui viennent de passer ont été très inférieurs en revenus à ce qu'ils en espéraient ou avaient besoin. Pas question pour nous de se réjouir. Simplement, qui peut nous contester que le tourisme d'été en Bretagne doit être considéré comme une activité d'appoint et non comme un remède à toutes les insuffisances économiques. Quand on lui parle de l'électronique en crise, un notable breton du PS répond : le tourisme. Nous disons non. Non à la supercherie. Les nombreux projets de port de plaisance dans les cartons ne sortiront pas le littoral breton de sa crise. Les investissements de ce type risquent même de n'être jamais rentabilisés, tout en étant financés par les seuls Bretons.

Par contre, des musées de pays, s'adressant en premier à la population locale, des équipements socio-culturels, un dynamisme retrouvé de la culture bretonne, des innovations technologiques peuvent devenir autant d'éléments fixateurs d'un tourisme différent, plus tourné vers l'arrière-pays et le pays tout court, vers la découverte d'une communauté vivante d'Europe. Au travers d'un foisonnement d'activités et de création, les touristes de demain apprécieront la Bretagne - même quand il y pleut - et y reviendront. C'est en se développant que la Bretagne attirera de nouveaux visiteurs, désireux cette fois d'un vrai dialogue, d'une authentique rencontre avec le peuple breton. En commençant à mieux

protéger la nature, le littoral, l'environnement pour les Bretons eux-mêmes, les responsables peuvent déjà, avec de la volonté mais à moindres frais, faciliter le retour du visiteur. Ce n'est pas la Bretagne banalisée, aux panneaux publicitaires omniprésents, aux arbres pourchassés, que recherche le touriste intelligent. C'est aussi en protégeant leur cadre de vie que les Bretons préserveront les chances de maintien d'une activité touristique.

Brèves

CIT ALCATEL/GUINGAMP. - Aujourd'hui 700 emplois et encore... des horaires réduits - On annonce 500 licenciements prochainement - Le démantèlement de la Bretagne continue - Ras le bol.

CAC DE ST-BRIEUC : 200 millions de trou. - Un nouveau directeur, Poignant, un homme à poigne - Son plan de redressement prévoit 16 licenciements - Le personnel n'a même pas été entendu - Un scandale ! Et le tout avec la bénédiction du maire (PS) de St-Brieuc.

On sait que depuis le 16 mars beaucoup de choses ont changé, mais quand même !

Rimadell

Pas de breton en été, à la télé, pas de redevance à la rentrée.

N'ankouaomp ket
chom hep paeen
hon skodenn-skinwel

DALCHOMP
REVUE HISTORIQUE BRETONNE

Soñj !

Lisez
chaque trimestre

Dalc'homp
Soñj !
revue historique bretonne

Dans chaque numéro, des articles
sur l'histoire politique,
économique, sociale, culturelle
de la Bretagne et des autres pays
celtiques.

Le numéro : 15,00 frs
Abonnement : 55,00 frs
Dalc'homp Soñj !
36, rue Emile Zola - 56100 An Oriant-Lorient

LE BRETON A L'ECOLE

Progrès et peaux de bananes !

Diwan

Quatre semaines après la rentrée, il est possible de faire le point. Diwan annonce des effectifs scolarisés en accroissement de 15 % et qui devraient atteindre les 400 élèves au cours de l'année. Cela représente 34 classes, réparties en 17 écoles. Les ouvertures concernent Bannalec, Commana, Carhaix pour la maternelle, Lannion (C.P.) et Brest (dédoublé en primaire). Une nouvelle classe maternelle ouvre aussi à Saint-Brieuc, une école ouvre à Landerneau. Quimper demeure l'école pilote, avec plus de 65 enfants. 2 enfants ont quitté Diwan cette année, y ayant achevé leur scolarité primaire, pour rentrer en CES public. L'application des accords de février aboutiront sans doute à l'intégration de 17 maîtres et au versement d'une subvention complémentaire. La situation financière reste tendue. Comme Diwan a de nombreux projets d'ouverture, elle souhaite être aidée. Les virements automatiques sont le pilier du développement du mouvement. Les « coups tordus » n'ont pas manqué, mais Diwan y est habitué et sait souvent les surmonter. Le grand projet est de mettre en route, d'ici un an, une école secondaire.

Ecoles publiques

Il est trop tôt pour faire le bilan, de nombreux cours n'ayant pas encore pu commencer à l'heure actuelle. On nous signale un peu partout des cours mal intégrés dans les emplois du temps, en concurrence avec des options de prestige telle l'informatique, des regroupements non faits des élèves volontaires pour faire du breton, d'où des effectifs en baisse. Cela demande à être confirmé sur l'ensemble de la Bretagne pour que l'on puisse mesurer le phénomène.

Classes bilingues français-breton

Petits pas

Un niveau de classe bilingue de plus à Rennes (le CM1), un à Lannion mais sans maître supplémentaire, une ouverture de classe bilingue maternelle à Rostrenen : la circulaire Savary de juin 1982 progresse lentement dans son application bretonne, avec moins de 200 enfants scolarisés.

Peaux de banane

Des péripéties en apparence anodines montrent en fait que « l'Education Nationale » a bien envie d'étrangler ce que dans un moment d'ouverture ministérielle, elle a consenti à autoriser. L'exemple de Lannion le prouve : le déroulement du cycle bilingue, inauguré en 1983 par une maternelle, se poursuit à la satisfaction générale, malgré des rentrées difficiles, car le poste où sa localisation ne sont



jamais prêts à temps, histoire sans doute de décourager les parents. Cette année, un seul maître enseigne à 30 enfants de CE1-CE2 répartis dans 2 salles distinctes, mais les parents, dans un souci d'apaisement, avaient décidé de ne pas se battre pour un nouveau poste, la création devenant automatique l'an prochain.

La cible visée par les adversaires de la filière dans l'administration a été la maternelle, où se fait le recrutement pour le primaire. 2 jours après la rentrée, l'administration informe les parents « bretons » que par suite du grand nombre d'inscriptions en maternelle ordinaire, il ne pourra y avoir création d'un poste supplémentaire que si la classe bilingue quitte l'école où elle fonctionne pour la 4^e année scolaire consécutive, car il n'y a que 4 salles pour 5 postes. Abasourdis, les parents vont d'interlocuteurs en interlocuteurs. L'inspecteur d'académie, Dekeyser, confirme : non, la création de poste (ordinaire) n'est pas liée au local, la maternelle bilingue restera liée à l'école, la question du local est du ressort... de la mairie. La mairie, qui n'avait pas été informée par la directrice d'école, estime que c'est à l'inspecteur de dire quelle classe partira pour le local qu'elle propose dans une autre école maternelle, à 1 km de là. Au sein de l'école d'origine, la directrice et quelques parents sélectionnés par elle confirment « c'est vous (15 élèves) ou nous (100 élèves), donc vous partez ». Ce déménagement signifie que la classe deviendrait « baladeuse » et que tout travail commun est désormais impossible avec les autres classes de la filière breton-français. L'inspecteur d'académie affirme qu'il n'est pas favorable à ce déménagement mais que c'est du « ressort de la commune ». La commune, par son maire (ex RPR), rétorque qu'elle n'a pas d'argent à investir dans des travaux sur l'école d'origine et qu'il décide l'installation de la 5^e classe dans la 2^e école, où une salle est libre.

Pour l'Education nationale, la directrice recruteuse-décideuse n'est pas à désavouer. C'est aux bilingues de s'en

aller... car ils sont les moins nombreux ? Les parents qui ont choisi de scolariser leurs enfants en breton sont ainsi les seuls à porter le poids d'un sureffectif qu'ils n'ont pas créé, d'une erreur de prévision qui n'est pas la leur. La dizaine d'enfants de moins de 3 ans qui sont venus dans l'école de la classe bilingue pour y rentrer l'année suivante se trouvent isolés et condamnés à redémarrer à la rentrée scolaire suivante. Nombre de parents ne changeront plus leur enfant d'école, la classe bilingue maternelle aura moins de fréquentation, le primaire bilingue recevra moins d'enfants. La création de la nouvelle classe primaire risque d'être compromise. Et les classes breton-français auront à nouveau une image de classe à problèmes, à éviter. Bravo !

Colonialement vôtre

Après cela, Dekeyser peut se déclarer « favorable à la poursuite de l'expérience », comme la mairie d'ailleurs. Il faudra un énorme travail d'explication, d'information, de contacts pour que les parents puissent compenser les défections, souvent involontaires, dues au déplacement de la classe. **Bien que ces classes constituent un champ pédagogique nouveau en Bretagne – exploré d'une autre façon par Diwan –**, l'administration accumule les mesquineries, les coups bas, alors que les seules choses dont ont besoin ces classes sont le calme et la sérénité, ainsi qu'une bonne évaluation des résultats et des acquis. Or l'administration départementale, dans chaque département, refuse de procéder à cette évaluation qui pourrait justifier de nouvelles demandes d'autres parents pour un enseignement bilingue français-breton précoce. « Négocier avec la mairie l'aménagement de locaux pour l'an prochain » conseille le sus-nommé inspecteur d'académie des Côtes-du-Nord aux parents, en dégageant sa responsabilité sur une filière de l'enseignement public dont il a la charge. Faute professionnelle sans doute. Discrimination fondée sur la langue ? Vous n'y pensez pas, au pays des droits de l'homme !



L'action des nationalistes corses...

Les 8, 9 et 10 août se tenaient à Corti, en Corse, les Journées du peuple corse, organisées par le MCA (Mouvement corse pour l'autodétermination) et par l'UPC (Union du peuple corse). Le samedi 9 avait lieu la journée internationale, avec un meeting et un débat sur le thème : « Quelle politique internationale pour les peuples en lutte ? », avec la participation de différents mouvements de libération nationale, les Basques de Herri Batasuna pour le Sud et Herri Taldeak pour le Nord, l'Union Valdotaïne, les Jeunesses Valdotaïnes, le FLNKS pour les Kanaks, l'UPLG pour la Guadeloupe, la Crida a la Solidaritat et le CIEMEN pour la Catalogne. Le député européen Willie Kuypers, de la Volksunie, représentait l'Alliance Libre Européenne et une importante délégation des comités de solidarité à la lutte du peuple corse était également présente.

Le dimanche, la journée était axée sur la Corse, avec un débat sur le « nationalisme corse et ses perspectives », suivi d'un meeting auquel participaient différents représentants des contre-pouvoirs, ainsi que Max Siméoni pour l'UPC, Léo Battesti pour le MCA et Antoine Acquaviva, ancien journaliste à « L'Humanité », tête de liste des nationalistes (MCA-UPC) aux législatives de Haute-Corse, qui se jouaient le 24 août.

Indiscutablement, l'accord réalisé entre le MCA et l'UPC lors des dernières élections régionales et qui a permis au mouvement national corse de conforter ses résultats malgré la fraude, n'est pas une simple union de circonstance. Il existe une réelle volonté d'union contre le colonialisme français. Léo Battesti appelle à la constitution d'une seule et même organisation, respectueuse des diverses tendances, tandis que Max Siméoni, sans s'engager de façon aussi rapide, rappelle la nécessaire solidarité du peuple corse et du mouvement nationaliste. Il fixe comme objectif la constitution d'une « Europe de la dignité et de la liberté contre l'Europe des colonialismes ». « Notre combat, affirme-t-il, est un humanisme, quelles que soient les formes qu'il est amené à prendre ».

1. Une colonie à part entière

La situation coloniale de la Corse est tout à fait flagrante. Il y a cent ans, l'île produisait tout ce dont elle avait besoin : lait, fromage, légumes, viande, fruits, farine, vêtements, matériaux de construction, meubles. Aujourd'hui, si vous faites un peu attention au cours de votre repas, vous vous apercevrez que pratiquement rien de ce que vous mangez n'est fabriqué en Corse.



La meeting international du 9 août à Corti.

En 1986, la Corse ne produit pratiquement plus rien. La balance commerciale accuse un déficit de 100 milliards de centimes, selon l'INSEE. Cela veut dire que chaque année la Corse paie à la France 100 milliards de marchandises qui représentent 70.000 emplois.

Si des solutions existent pour réduire cette dépendance, le pouvoir colonial s'y oppose pour défendre ses intérêts. L'exemple de l'électricité est très significatif à ce sujet : le 26 avril 1985, à l'unanimité, l'assemblée de Corse vote pour la mise en œuvre d'un plan énergétique basé sur les ressources insulaires et demande la réalisation de centrales hydroélectriques sur les sept rivières les plus importantes de l'île. Outre son intérêt énergétique, ce programme permettait un développement plus général, en particulier sur le plan des travaux publics et de l'agriculture. Refus catégorique d'EDF, soutenue par le gouvernement, qui se propose de relier le réseau électrique insulaire au réseau italien par une liaison sous-marine de haute capacité pour vendre son surplus d'électricité nucléaire.

Ce veto n'est pas sans rappeler, dans un autre domaine, celui de Pierre Mauroy, qui refusa d'entériner le vote de l'assemblée de Corse en faveur de l'enseignement obligatoire du corse à l'école.

A cette domination politique, économique et culturelle, s'ajoute le risque de voir le peuple corse disparaître purement et simplement par substitution de population : les Corses ne représentent plus aujourd'hui qu'environ 60% des 240.000 habitants de l'île. La Corse est devenue également une colonie de peuplement.

2. Le mouvement nationaliste constitue la force d'émancipation et de progrès

Mais aujourd'hui, la lutte du peuple corse marque des points sans doute déterminants. Depuis deux ans, se

sont regroupés au sein de la coalition « Unita Naziunista », un ensemble de forces et de contre-pouvoirs qui ont pour objectif la libération sociale et nationale du peuple corse. S'y retrouvent, le MCA, les syndicats des Travailleurs Corses, d'enseignants, d'agriculteurs, de commerçants et artisans, des associations de parents d'élèves, d'étudiants, de lycéens...

A travers l'ensemble de ces structures, le mouvement nationaliste corse ne se contente pas de discours idéologiques. Dans sa pratique quotidienne, il est la force de progrès qui, seule, prend en charge la lutte du peuple pour son émancipation : contre l'exploitation des travailleurs, pour la défense du patrimoine écologique, contre le pouvoir des clans, les fraudes électorales, les pratiques antidémocratiques, le colonialisme français.

Très rapidement, ces organisations ont fait des percées significatives. Ainsi, en l'espace de deux ans, le Syndicat des Travailleurs Corses (STC, Sindicatu di i Travagliadori Corsi) qui tenait son premier congrès en juin 1985, est devenu la deuxième force syndicale de l'île, avec environ 1.800 adhérents, contre, officiellement, 3.000 à la CGT et 600 à 800 à la CFDT. Grâce à sa position à la tête des luttes pour la défense des intérêts des travailleurs corses, le STC gagne rapidement du terrain. Ce fut le cas en août par une grève qui a bloqué les chemins de fer corses pendant deux jours pour la défense des conditions de travail et la sécurité. A la SNCM, société de transport maritime, le STC a plus de 200 adhérents sur 1.000 salariés.

Tout en reconnaissant le rôle qu'a joué la CGT dans le passé pour la défense des intérêts des travailleurs, le STC voit dans la CGT et la FEN aujourd'hui, « un duo de syndicats de fonctionnaires où les vrais chefs sont des notables du parti et non les travailleurs, et où le choix des actions est déterminé en fonction des intérêts du parti et non des travailleurs, encore moins de la Corse et de son peuple ». A la CFDT qui, en 1974, avançait les

...contre le colonialisme

trois mots d'ordre : « Autonomie, socialisme, autogestion », le STC reproche d'avoir été le rabatteur électoral du Parti Socialiste et d'avoir rejoint le bercail des organisations coloniales après avoir cautionné le statut particulier. FO, CFTC, CGC, SNALC, sont les façades du clan qui peut, par l'intermédiaire de leur représentativité au niveau « national », bien qu'ils soient pratiquement dépourvus de militants, obtenir des sièges au Comité économique et social.

Un syndicalisme pour et par les travailleurs corses

Aussi, la création du STC, selon son premier congrès, « traduit une rupture fondamentale avec les structures syndicales existantes... incapables de résoudre les contradictions qui découlent de la reconnaissance du peuple corse : corsisation des emplois, enseignement de la langue et de la culture corses, reconnaissance de l'intérêt collectif corse ». Ces mots d'ordre étaient dénaturés par le souci de préserver l'unité nationale française, de ménager les travailleurs non corses de ces syndicats, de soutenir des alliances politiques locales avec les clans. Aussi, le syndicalisme corse s'inscrit dans la perspective de la libération nationale du peuple corse et dans le droit fil de la lutte des travailleurs corses contre l'exploitation. D'ailleurs, l'adhésion de nombreux travailleurs non corses au STC démontre que seul un syndicat profondément imprégné de l'avenir du peuple corse pouvait défendre réellement les intérêts et les aspirations de tous les travailleurs de Corse.

Alors que les autres syndicats régressent, on voit s'élaborer une nouvelle pratique syndicale dans les luttes et pour les luttes du peuple corse.

Le STC se définit comme un syndicat révolutionnaire. Il est pour un changement de l'économie afin de supprimer l'exploitation capitaliste. Il est en faveur d'un « socialisme original qui actualise les traditions égalitaires et communautaires du peuple corse ». Les axes de sa démarche sont : dimension nationale, secteur de propriété collective et développement d'activités coopératives, développement autocentré au service des travailleurs pour un patrimoine économique collectif corse.

Parallèlement, le SCI (Sindacatu Corsu di l'Insignamentu), syndicat des enseignants dont les principaux mots d'ordre sont corsisation des emplois et bilinguisme, reste pour le moment indépendant malgré les appels du STC à l'unité. Avec 180 adhérents, il a fait une percée importante. C'est la deuxième force syndicale de l'ensei-

gnement primaire. Il a obtenu un élu en C.A.P.D.

L'APC (Associu di i Parenti Corsi), association des parents d'élèves corses, créée également en 1984, fait déjà concurrence à la FCPE et à la PEEP, en obtenant 25 % des voix aux élections sur l'ensemble de la Corse. Outre la prise en compte de la culture et de la langue corses dans l'enseignement, elle se bat pour obtenir des moyens et des formations en lien avec les possibilités de développement de la Corse pour permettre aux jeunes de travailler dans leur pays.

3. La répression coloniale s'assoit sur les Droits de l'Homme

Mais les nationalistes corses doivent faire face à la répression de l'Etat français. Récemment, quatre fonctionnaires ont été exclus de la Fonction publique suite, notamment, à des condamnations à des peines de prison avec sursis pour des actes tels qu'avoir participé à des manifestations par exemple. Un contrôleur du travail est sur le point de se faire muter pour avoir écrit les noms de villes en langue corse dans un procès-verbal. Des avocats, des journaux et des journalistes sont poursuivis devant les tribunaux pour diffamation. Le préfet de Haute-Corse a tenté d'empêcher la présentation des listes MCA-UPC pour les élections législatives annulées et refaites le 24 août, parce que les prénoms des candidats étaient écrits en Corse. Mais il y a un cas particulièrement scandaleux : inculpé pour des actes qu'il a toujours niés et auxquels il est tout à fait invraisemblable qu'il ait pu participer, un militant corse, Tomasi, est en détention préventive depuis quatre ans, sans aucun jugement. Une telle situation, assurément, si elle se passait au Chili ou en Pologne, soulèverait l'indignation générale. Mais les Français sont sans doute les seuls à se croire encore dans la patrie des Droits de l'Homme.

Par sa volonté d'union, sans s'enfermer dans des idéologies trop rigides, mais respectueux de ses différents courants, par sa pratique de luttes et d'installation de contre-pouvoirs, le mouvement national corse paraît être en mesure d'être la force d'émancipation du peuple et des travailleurs corses. Son expérience peut être aussi intéressante pour les autres peuples. Mais l'Etat colonial ne se laissera pas faire. Quel ministre déclarait récemment que la défense de Bastia commençait à Nouméa ?

L.T.

Non à l'extradition des Basques



La liste des réfugiés politiques basques remis « aux bons soins » de la garde civile espagnole par la police française, continuée de s'allonger. En quelques semaines, ce sont sept militants basques qui ont été ainsi reconduits à la frontière et livrés à l'Espagne.

L'Union Démocratique Bretonne constate que ces militants ont été expulsés sans qu'aucune preuve de leur appartenance à l'ETA n'ait été apportée, sans qu'aucun moyen d'assurer leur défense ne leur ait été donné. La procédure utilisée, dite « procédure d'urgence absolue » est une mesure de police qui ne devrait intervenir qu'exceptionnellement, en cas de grave menace pour l'ordre public : son utilisation systématique à l'encontre des Basques, qui la banalise dangereusement, constitue un défi aux droits de l'homme. La notion de France-Terre d'asile, déjà mise à mal sous le gouvernement précédent, ne veut plus rien dire aujourd'hui.

Parallèlement, la police et la justice françaises restent, volontairement ou non, totalement inefficaces face aux exactions que le GAL, mouvement anti-basque dont les accointances avec la police espagnole sont connues, commet en Pays-Basque nord. Les nombreux assassinats de militants basques revendiqués par ce groupuscule sont tous, à ce jour, demeurés impunis.

Aucune assurance réellement sérieuse sur le sort des Basques extradés n'est donnée par les autorités espagnoles. Le régime de Franco a certes laissé la place à un gouvernement démocratique, mais la garde civile qui sévissait sous les ordres du dictateur, est quant à elle, toujours en place. Dans plusieurs rapports, Amnesty International, dont la bonne foi, le sérieux et l'objectivité ne peuvent être mis en doute, a d'ailleurs révélé de nombreux cas de tortures de militants basques dans les prisons espagnoles.

L'UDB condamne vigoureusement ces extraditions que rien ne justifie et réaffirme son entière solidarité avec le peuple basque.

L'UDB s'étonne d'ailleurs que ces extraditions aient pu avoir lieu dans une indifférence quasi-générale. Il peut paraître exagéré de dire que, sous couvert de lutte contre le terrorisme, Robert Pandraud et Charles Pasqua, ancien responsable du SAC de triste mémoire, ne l'oublions pas, sont en passe de transformer le pays en état policier. Les nombreuses bavures de cet été sembleraient pourtant le confirmer.

UDB Trégor-Goëlo

POBL VREIZH

Glizh-Arc'hant

Romant kazetenn diembann,
gant Fanch Treger

Pevarzekvet rann : Pardon hag adpardon

Deuet e oa dibenn an hanv ha da heul dibenn amzer ar pardonioù. D'ar sul diwezhan a viz gwengolo e oa evel bep bloaz pardon Itron Varia a Gonfort e Plouarmel. Gwechall e veze lidet ar gouel-man war an ton bras : oferenn veure, oferenn-bred ha gousperou gant ur brosesion. Breman, avat, eo paourc'h an traou. Ne vez nemet un oferenn da zek eur hanter d'ar sul ar beure.

Abaoe ar gwener da noz e oa Plouarmel o prientin ar pardon, pep rummad eus e du. Darn o kempenn ar chapel : skuban, koaran, lakaat bleunioù pe o c'hennat tro zro dezhi. Darn all, daou-bleget war ar blasenn a sanke ibilioù houarn en douar evit derc'hel en o sav plenken (1) an alezioù boullou. Klevet e veze taolioù horzh ha tud o huchal : « Un tamm bihan war an tu-man, Soaig ! » pe « aze eo mat, Viktor ! ». Pe c'hoazh : « diwall da dreid, Job ! ».

Eus o zu an dermajed deuet d'ar pardon a beurachue da sevel o stalioù ha da gempenn o marc'hadourezh.

D'ar sul ar beure e oa ur bannac'h heol sklaer o paran war ar geriadenn.

« C'hoarzhadenn ar werc'hez, re sklaer eo, eme Lomm, n'eo ket seblant vat.

— O, eme Ujen, peurvuian e vez brav an amzer deiz pardon Itron Varia a Gonfort ha ne gredan ket e vefe chen-chamant er bloaz-man.

— Ale ! poent eo dit mont da vrallan ar c'hleier, Leoni ! Erru eo eur son kentan an oferenn ! em Ujen.

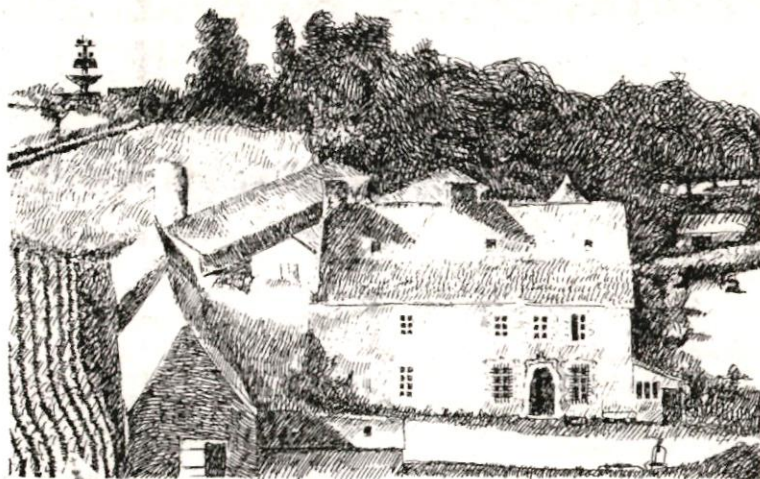
— Arabat dit bezan nec'het Ujen, o vont 'on ».

Leoni eo sakrist ar barrez. Ober wardro an iliz hag ar vered, sell aze he labour. Ha da genver ar pardon, heman ne ra ket diouer.

« Ba, ba, ba ! an traou a c'ha mat met an dud a glemm, eme an aotrou maer kozh o tegouezhout, justawalc'h. Deuit da evan bep a vannac'h, tudou. Poent eo digerin ar pardon ! ».

Hag o vevar e krapont an diw pe deir bazenn a gas da sal ostaleri. « Ar varri-kenn didalet ».

Ale Anna, hast buan rein ur bannac'h



gwin gwenn din 'ta. Poent eo din mont da son (2) ar c'hleier, eme Leoni.

— Homan a zo pres warni 'vat !

— Ya, ret eo din mont, yec'hed mat deoc'h, paotred !

Ha Leoni da gerzhout etrezek ar chapel, a gammedou bihan stank, he fenn ganti war e gostez hag en he dorn alc'hwez bras ar chapel.

Da zek eur hanter e son ar c'hleier ken ma findaone hag an dud en o c'haeran a gerzh war zu ar chapel da selaou an oferenn. Direded a reont, herr warne, eus kement hent a zeu betek kreiz ar bourk hag ur wech aet er chapel ne chom war ar blasenn nemet ur c'hi bennak o kantren.

Sonet eo unnek eur abaoe ur pennad amzer pa zeu ar brosesion er-maez. E penn kentan kroaz ar barrez etre daouarn Herve ar Sidaner eus Glizh-Arc'hant evel kustum, warlerc'h banniel kaer Itron Varia a Gonfort, seiz ha voulouz, ha goude bannielou Santez Berc'hed ha Sant Arzhel a vez enoret ivez er barrez. Douget eo ar bannielou-man gant gwazed yaouank, krenv ha gwevn, kustumet da sevel ar berchenn e adpardonioù Bro-Dreger. Dougen ar bannielou a zo un enor eveljust met ivez un dra start awalc'h rak pounner ez int ha pa grog an avel enne eo ret dispakan nerzh forzh pegement evit o zerc'hel sonn hag eeun. Sammet war skoaz peder balc'h yaouank seder, del-wenn Itron Varia a Gonfort a gerzh da heul ar barrezianiz.

War he lerc'h, Aotrou Person Plouarmel hag ur beleg a-ziavaez deuet d'e sikour evit ar pardon ha neuze ar golisted en gwenn. Pediri a ra an holl ha kanan abouez penn kantik kaer Itron Varia a Gonfort.

« O Itron Varia a Gonfort, goulit vit ho pugale

« Goulit pardon, mizerikord digant an aotrou Doue... »

Mont a ra ar brosesion betek kalvar ar groaz, ur c'halvar bihan e penn an hent ha bremaik e tistroio d'ar chapel evit penn diwezhan an oferenn.

« Ro ur bannac'h all din 'ta Anna, araok ma teuo ar brosesion en dro. A-hend-all e vin tapet aman evel ur genaoueg », eme Soaig da ostizez ar « Varri-kenn-didalet » pa welas dre ar prenest ar bannielou o tremen war an hent. N'ez ae ket Soaig alies d'an iliz, zoken deiz ar pardon. Koulskoude n'en doa ket c'hoant da vezan gwelet o tont er-maez eus an ostaleri e-pad an ofisou.

« Sell 'ta, eme Roz d'he amezeged er brosesion, un tamm plac'h kozh vihan gant ur jubile — diwezhan « pitibor » ar barrez — serzh ha blim evel ur ganell, Soaig Prad-Gwenn a zo dija en ostaleri ! Gwelet am eus e wetur du-hont. Ma n'eo ket un druez, e-pad an oferenn ! hennezh ne ra mann evel den ebet !

— O, nann ! eme eben all, doan en deus moarvat e kouezfe ar chapel war e benn ! ».

Hag o diw da adkregin gant ar c'hantik adarre : « O Itron Varia Gonfort... »

Goude an oferenn ez a an holl en ostalerioù ar bourk. Eno en em gav an dud a iliz gant ur rummad all, ar re eo gwelloc'h gante tostaat ouzh ar c'hontouer eget ouzh an aoter. Met hiziv eo pardon evit an holl ha ne vo ger a-dreuz ebet etre an daou rummad.

E-pad ma ev ar baotred ur chopinad bennak peogwir eman an deiz ez a ar merc'hed er gegin da lipat buan ha buan ur bannac'h kafe tomm. Prenet e vo gante war memez tro tammou traou evit merenn, pezh o deus ankouac'haet prenan er stalioù bras Lanleger pe lec'h all. D'o heul e teu ar vugale da c'houlenn o lod eus ar pardon, bonbon sukr pe madigou. Hag an holl d'ar gêr da glask o merenn. Ur verenn vat, ur friko en darn vrasan eus tiez ar barrez. Chomet eo ar geginerez er gêr da aozan ar pred-se e-pad ma eo aet ar peurest eus ar familh d'an oferenn d'ar bourk.

(Da vezan kendalc'het).

(1) plenken : plankennoù ; (2) son : senin.

== PREDEROURIEZH POLITIKEL DIWAR — BENN AR 16 A == VIZ MEURZH 1986

Ha koulskoude n'on ket evel-se

Evit ma c'hunuc'hennin ha va c'hunujennin ne lavaran ket. Kunuc'hennou ha kunujennou, setu ar pezh a ziwaskan dibaouez abaoe ur miz'zo. Kalz a genvroiz, er prantad man, a zo ken blonset, krignet, peliet o c'halon gant krizder ar vuhez ma teuont da drenkan. Leun a c'hervoni hag a gasoni ouzh o nesan, e taolont o bestl war ar re c'hlanvan hag ar re wanan, da laret eo skrivagnerien evel don. Abaoe derou ar bed eman kont evel-se. War an oar eo sailh ar bleiz ha war ar goulm ar sparfell (deuet-mat al lavarenn-se. Marteze n'eo ket gwir penn-da-benn. N'on ket ornitologour a vicher. Met Shakespeare n'ana-veze ket an evned muioc'h egedon ha koulskoude ar pezh a skrive ne oa ket fall kennebeut).

Ha piv eo ar re-se ?

Ha piv eo ar re-se ? a c'houlennot moarvat. A bep seurt a zo diouto. Bez ez eus : skolaerien c'hwitet ganto mont da depute ha deputeed adretornet da skolaer. Alvokidi foet o zrantell ha notered aet o stal da stalig.

Apotikerien hanter-rivinet ha PDG ed poan dezho erruout drammid paret hag alkooliked dibistriet. Flied digomprenet gant ar boblans ha paeet fall war ar marc'had.

Komiserien-polis re gemeret gant o labour evit sevenin o galvidigezh lenne-gel.

Markizien kouezhet eus lost ar c'harr ha markizezed ivez.

Gwerc'hezet manet gwerc'h ha gisti dic'hastet.

Lonkerien fall a dour ha lonkerien dour fall.

Kelennerien paeet re vat ha Skolveuridi re sammet a labour.

Leanezed kouezhet en temptadur ha personed-kanton laket en ur barrez vihan.

Harozed eus an eil Brezel-Bed redet ganto buan-awalc'h dirak an Alamaned evit mont er « Resistans » ha comet divedalenn.

Harozed all eus an eil Brezel-Bed re fall o zreid evit redek dirak an Alamaned ha tapet prizoniad.

Harozed eus ar Brezel Aljeria graet ganto gant ampartiz o labour a beoc'h hag a justis ha chomet divrud.

Soudarded hael ha kadarn hag aet da louf-torchenn.

Trevadennerien trevadennet ha trevadenndi digabestret.

Tud dimezet addeuet ganto o gwraez.

Retreidi o hiraezhin da joaiou an nenv hag ankouaet gant an Aotrou Doue.

Arbennigourion war an anvioù-nec'h hag Istor o farrez, dastumet ganto en

eostad founnus a wirionezhioù skiantel e park ar Ouiziegeh hag hanter-enoret nemetken gant o c'henvroiz.

Kanerien ha sonerien a festou-noz divarrek da dizhout ur par etrevroadel.

Un enseller franmason, yezhonourion, soniadourien, marc'hadourien-pesked, arzhourien, kigerien ha me oar.

Ra vezint holl krouget pe faotet o fenn dezho gant un horzh vras, pulluc'het o eskern ha milliget o anv eus an eil rummad d'egile betek fin ar c'hantvedou.

Kontet em eus d'ar rangalonet ez on bet, pegen daoubennet gant ar pezh a zo bet c'hoarvezet ganin. Ha koulskoude, kaer am eus mont don em amzer dremenet, n'em eus sonj ebet da vezan bet kalz a ziaesterioù gant an dud. Dalc'hmat ez on bet kemeret evit un den habask ha seder, leun a zamant ouzh ar re all ha douget da gompezan an traoù pa vez posubl. Darn'zo a vez dare da chifan evit kac'hajou ha da riotal hep ezhomm. Me n'on ket evel-se. Evit ma kredfec'h ac'hann, e tibunin deoc'h ar c'hrogaed nemetan a zeu din da sonj, abaoe m'emaon war an douar patatez-man oc'h en em ziduin. Ur seurt kofesadur eo. Ha, gwir eo, muioc'h dedennet eo ar Vretoned gant an Envo-rennou eget gant Kofesadurioù. Ne vern. Talvezout a raio da voutc'han un ervenn nevez en hol lennegezh evit brasan klod hor Sevenadur.

Deoc'h da gompren petra a oa degouezhet ganin, e tisplegin penaos e veizan ar gelennoerien (pe mar kirit ar bedagogiezh). Ma'z eus un dra ha n'on ket evit gouzanv, ez eo e vefe graet goulennoù ouzhin. Dreist-holl pa vezan o kelenn war ar brederouriezh. Bep tro ma vez graet ur goulenñ ouzhin, ez eo evel ma vefe treuzhet ma c'halon gant un taol-kleze. Rak n'eo ket ouzhin nemetken eo e vez graet dismegans gant seurt doareoù diseven met ivez ouzh an danvez meur-dezus emañ e karg da gelenn. « Scientia omnium rerum per altissimas causas » a embanne gwechall ma c'helenner prederouriezh war un ton lidus n'hellin biken ankounac'haat. Skiant ar c'hoazioù uhelan ha n'eo ket hini ar c'hozh kaozioù pe ar c'hoazioù paour evel ma sonje da reoùzo. Ur wech bet meizet an dra-se ganeoc'h, penaos asantin e vefe pismiget ha lakaat en arvar mennozioù ken divent a zlefe bezan degemeret, hep an disteran burutelladenn, gant ur galon uvel ha doujus ? Met n'eo ket a-walc'h se. C'hwil ho pije gouestlet ho puhez penn-da-benn da bleustrin war ar brederouriezh ha koufonet ganeoc'h eurvezhioù ha nozvezhioù zoken (a vije bet posubl deoc'h tremen en un doare dishenvel ha plijusoc'h) o lenn hag oc'h adlenn brasan speredou ar C'hornog, hep kompren takenn, alies gwech, en o foellataerezh, ha setu ma teufe ur skribiton bennak, war

zigarez m'en dije arvestet ouzh un abaden skinwel pe ziv war ar « filosofed nevez », d'ho tichekan ha d'ho tagan ! Penaos tremen hep mont e kounnar ruz ? Ar pezh ne gredfec'h ket ober d'ar plomer, d'ar mestr-skol, d'ar c'hemenner pe d'an diwezhan skarzher-siminalioù a rafec'h d'ar prederour ? Nann, nann, nann, henn lavarout a ran sklaer : ar c'helenner a zo graet evit kelenn hag ar skoliad evit selaou, evel ma'z eo graet ar masoner evit sevel mogerioù, an toer mein-glas evit tein, ar viltansou sokialour breizhat evit traisan o bro hag ar « vilant-ted breton » evit mont war o leve. Da bep hini e roll er gevredigezh, n'eo ket gwir ?

(da genderc'hel)

DIWAN



« Eman DIWAN o klask un den a gemero e karg stummadur ar skolaerien.

- Live Bac + 3
- Titourou : 98.04.05.42
- Kas C.V. da : DIWAN, bourk, 29214 Treglonoù ».

« Eman DIWAN o klask skolaerien(ezed) ha danvez-skolaerien(ezed) a-hed miz Gwengolo. Ur stummadur a vez heuliet e-barzh DIWAN a-hed ur bloavezh. Ret eo kaout ur bac, gouzout mat brezhoneg komzet, lennet, skrivet hag ivez kaout skiant-prenet gant bugale vihan etre 2 ha 10 vloaz. Kas ur c'hurriculum vitae hag ul lizher e brezhoneg da z/Diwan, 29214 Treglonoù.

MIQUEL PORTER (critique catalan) : notre mal ne veut pas de bruit

A Douarnenez, lors du Festival des Minorités Nationales, consacré au cinéma catalan, nous avons rencontré Miquel Porter, critique de cinéma connu, mais aussi militant de l'Esquerra Republicana de Catalunya. Il fut député lors de la première législature. Lors de cette interview, Miquel Porter nous a parlé plus volontiers de politique que de cinéma.

P.B. : Miquel Porter, on a souvent tendance, lorsque l'on passe en revue les minorités nationales en Europe, à oublier la Catalogne. A votre avis, pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de violence ? A cause d'une certaine réussite économique ?

M.P. : Il y a deux faits. D'abord une réussite économique. Ensuite, nous sommes une nation. A partir de 1909, le processus de modernisation du pays s'est fait. L'unique chose qui nous manque, c'est l'état. Ceci est une opinion généralisée, il n'y a qu'une certaine droite succursaliste qui ne le voit pas comme ça.

P.B. : Quelles sont les formes de votre combat ?

M.P. : Parlementaire, économique, intellectuel. C'est tout un peuple, tellement sûr de sa réalité qu'il lutte avec les moyens d'un état, même s'il ne l'a pas. La différence entre la Catalogne et les autres minorités espagnoles, c'est qu'une partie de la bourgeoisie catalane n'a pas trahi le nationalisme, mais a payé.

P.B. : Justement, c'est aussi une question qu'on peut se poser ici aujourd'hui, qu'elle est l'attitude de la gauche catalane vis-à-vis de sa bourgeoisie ?

M.P. : Normalement, la bourgeoisie est sincèrement nationaliste. Elle peut payer ce que nous ne pourrions pas payer. Mais il ne faut pas toucher à l'argent. A des moments de crise importante, quand il faut choisir entre le pays et l'argent, la bourse ou la vie, ils sont pour la bourse.

P.B. : Il y a eu des phases de front national et des phases d'alignement de la bourgeoisie sur Madrid...

M.P. : Il y a toujours quand même un secteur radical dans cette bourgeoisie. En 1912, le grand parti national était la Ligue Régionaliste ; mais elle était plutôt nationaliste. En 1931, avec la 1^{re} République, cette même bourgeoisie a joué un rôle très politique, dans la résistance contre le franquisme, elle a aussi été très importante. Précisément à cause de cela, les financiers ont payé la défense de Franco. Ce qui pourrait se passer, si la situation se compliquait, les partis bourgeois catalans prendraient peur et s'aligneraient avec l'Espagne. Ils sont fils de la mentalité bourgeoise libérale de la fin du XIX^e.

Sérénité européenne

P.B. : Comment envisagez-vous le problème de la Catalogne Nord ?



M.P. : Les partis de gauche nationalistes pensent qu'il faut dire Pays Catalans au pluriel. Il y a une forme d'unité entre le Pays valencien, les Baléares, la Catalogne et la Catalogne Nord. Nous avons conscience qu'on ne peut pas appliquer les mêmes méthodes à chacune de ces anciennes unités catalanes. Le Nord est constitué d'une petite communauté ; les rapports économiques par exemple obligeaient à émigrer vers Paris pour être important. Le traitement politique ne peut pas être le même. Nous n'envisageons pas de revendication violente pour récupérer la Catalogne Nord, mais la nécessité de renforcer les liens de toutes sortes. Dans l'histoire, il s'est dégagé une conception de confédération, ce que nous croyons encore utile actuellement. Valence est un pays essentiellement agricole ; la Catalogne est strictement industrielle et de services.

P.B. : Est-ce que ce n'est pas une question qui peut trouver sa solution dans la construction européenne ?

M.P. : La construction européenne est un des dangers possibles. Par tradition, nous sommes européens. S'il devait y avoir une capitale européenne, pour moi, ce serait plutôt Paris que Madrid : enfant j'ai été obligé de lire en castillan. Mais j'ai plutôt tendance à lire en français ou en anglais. Le danger, c'est quelle Europe on nous propose ? Nous sommes pour l'Europe des Peuples.

A propos de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun, nous sommes conscients (le centre droit, la gauche), qu'il faut être dedans (même le PSUC). Ce sera pour commencer quelque chose de mauvais ; mais dans une période de 5 à 10 ans, ça va rapporter des bénéfices. D'entrée, tous les secteurs vont souffrir, à cause du système économique catalan basé sur la petite entreprise familiale et la moyenne entreprise. Il y a aujourd'hui des dégâts. Nous devons faire des changements de structures, mais je suis sûr qu'on les fera. Les Américains et les Japonais, quand ils veulent s'installer en Espagne, font en sorte de le faire en Catalogne. La Catalogne est un pays pauvre, sans grande plaine, probablement comme pays le plus pauvre de toute l'Espagne en ressources naturelles. Mais on tire profit de tout : le Catalan travaille beaucoup. On dit : « Ces chiens de Catalans, des pierres, ils en sortent du

pain » : c'est vrai. Tout est profitable ; je cite l'exemple d'un monsieur qui a passé 80 ans à être pâtissier et qui est le meilleur poète catalan : c'est très fréquent.

Une culture enracinée

P.B. : A ce sujet, la Catalogne se distingue aussi d'autres minorités par une culture conquérante, des artistes universellement reconnus...

M.P. : C'est vrai. Mais la métropole veut coloniser et le pays réel croit trouver des avantages dans l'assistance du pouvoir central.

Nous, nous avons plus d'opportunité en parlant catalan qu'en parlant castillan. Sans les 27 % de revenus catalans, l'Espagne ne peut pas subsister. Sans nous, elle ne peut rien.

Il y a une continuité historique. Vous avez des livres en breton : du XVII^e, XVIII^e siècles. En Catalogne, il n'y a pas de solution de continuité entre les Romains et aujourd'hui. Il y a toujours eu des publications en catalan. On peut comparer à ce qui se passe en Arménie, par rapport aux Russes. Ils disent : « Les Russes sont des gens formidables, parce qu'ils nous ont aidés contre la Turquie. Mais ils sont des nouveaux, des parvenus ».

La Catalogne a été la partie la plus romanisée de l'Espagne. L'invasion arabe s'est déroulée d'une façon différente du reste de l'Espagne. Il y a eu des liens culturels importants entre la France, les Arabes, les Juifs ; il n'y a guère eu de persécution de Juifs, les Catalans se sont opposés à l'expulsion des Juifs, des Maures.

Une capacité d'intégration

Cette ouverture sur l'extérieur est toujours réelle. Pour maintenir des industries vraiment fortes, on avait besoin de main-d'œuvre ; la démographie étant assez basse, on a fait appel à l'immigration. A la fin du XVI^e siècle, beaucoup sont venus du Massif-Central français. Pendant la République de 31, il y a eu une nouvelle invasion pacifique de travailleurs, de Murcie ou d'autres régions appauvries de l'Espagne. Ils ont été intégrés dans la lutte. Mais le danger actuel, c'est que pendant 40 ans de franquisme, il n'y avait pas les instruments pour intégrer les gens : pas d'enseignement du catalan, pas de droits sociaux. Il y a aujourd'hui une masse énorme de gens qui ne sont pas encore intégrés. Nous nous sentons démocrates : on ne peut donc pas obliger les gens à devenir catalans ; pendant le franquisme, on a vu des écrivains, dits catalans, qui n'ont aucun caractère catalan. Les gens venus d'ailleurs vivent dans des ghettos créés sans ordre ; la question qui se pose est de savoir comment faire devenir ces gens catalans, sans contrainte...

(Suite page 15)

P.B. : L'autonomie ne vous aide pas à résoudre cette question ?

M.P. : On peut dire que la constitution espagnole actuelle limite les pouvoirs du parlement. Mon parti ne l'a pas votée ; il y a eu beaucoup d'abstentions, 40 % de non. Le statut d'autonomie de la Catalogne est encore plus étroit que la constitution. Malgré tout, avec cette constitution, avec ce statut, il est possible de travailler pour le modifier, par la lutte parlementaire, par un travail constant. Actuellement, l'interprétation que les gouvernements (droite, puis gauche) font est une lecture restrictive par rapport à un texte déjà mauvais et insuffisant. Ça peut amener à une radicalisation des partis catalanistes et à la création de partis indépendantistes.

Jusqu'aux gens nés à la veille ou pendant ou même juste après la guerre civile, il y avait un point de repère : l'avant-guerre ; un autre : la souffrance que nous avons dû prendre sur notre dos pendant les 40 ans de franquisme. Cela ne compte pas pour les nouvelles générations qui n'ont pas le souvenir de la guerre, de la précarité, de la faim après la guerre. Si on leur dit : « maintenant vous êtes autonomes », mais qu'on veut après leur couper petit à petit tout cela, ils n'ont pas peur. L'Espagne devrait être très reconnaissante à la Catalogne parce que si la Catalogne avait été très dure, une fois de plus elle aurait été vaincue mais l'Espagne n'aurait pas pu subsister. Le Catalan n'est pas belliqueux mais s'il n'y a pas d'autre solution, il peut devenir assez dangereux. J'imagine ce que ce serait si les 6 millions de Catalans de souche se fâchaient : on peut prendre un exemple, donné par la petite bourgeoisie au début du siècle. L'état espagnol a voulu augmenter les impôts, alors la petite bourgeoisie et les classes populaires catalanes de souche ont organisé la fermeture des portes : alors l'Espagne disparaît. La loi a été changée.

Pendant le franquisme, on a tenté d'augmenter le prix des transports publics ; les Barcelonnais ont boycotté : victoire.

P.B. : Une dernière question d'actualité : comment accueillez-vous la candidature de Barcelone aux J.O. ?

M.P. : Le prix à payer va être très fort. C'est une candidature au niveau espagnol ; cela peut porter à ce que la Catalogne réelle soit ignorée. Si les Jeux ont lieu, la langue officielle doit être le catalan.

Il y a une tentative du régime, sortie du pacte entre les deux partis majoritaires, pour faire une loi d'harmonisation des autonomies. Mais le tribunal constitutionnel s'y est opposé. Alors petit à petit s'y sont substituées des lois uniformisatrices par secteurs. Ainsi du sport : il ne peut pas y avoir d'équipe nationale catalane, alors que presque tous les athlètes importants sont ou catalans, ou venus en Catalogne.

Recueilli par :
P. GUEGUENIAT
Y. JARDIN

GALLO

Un recueil de poèmes de Christian Lera



Christian Lera, enseignant de « langue et culture régionales » à Rennes et conseiller pédagogique pour le gallo, publie « le monde en antamas, d'abord des personnes » (60 pages), avec 20 poèmes illustrés et un lexique gallo-français avec la notation phonétique internationale, ce qui est une première. Deux de ces poèmes sont l'œuvre d'un jeune élève, Michel, jusque-là en situation d'échec scolaire et qui a trouvé, grâce au gallo, sa capacité d'expression. C. Lera a participé au Brésil à une action de développement en bidonville et cela inspire une partie de ses écrits. Des poèmes sont en gallo, d'autres en français. L'illustration graphique de Valérie Jaulin est très réussie. L'ensemble constitue un numéro triple du *Lian* (nos 33-34-35) dont nous avons annoncé au printemps, la réimpression sous forme autonome. La préface est de Gilles Morin (40 F + 11,70 F de port, Bretagne galloise, 56430 Mauron). Un redémarrage encourageant de l'édition galloise.

Ar Falz n° 53-54 « Le conte breton »

Comptes rendus de stages, stages à venir, nouvelles diverses, un dossier « éveil à la littérature et à la langue à partir des « 2 bossus » de Luzel, utilisables en fin d'école primaire ou en CES (24 pages). Les réponses des partis ayant obtenu des sièges à l'assemblée « régionale » au sujet de la langue et de la culture bretonne. Les réponses ne dépassent pas le caractère facultatif de ces enseignements et sont, on le lira, totalement dépourvues d'ambition. A gauche, personne ne met en doute le caractère breton de la Loire-Atlantique mais seul le PCF se met à envisager une procédure de réunification. De nombreux articles, dont un sur le Strollad Plougin et l'autre sur le procès d'un militant alsacien, complètent la revue. (Ce numéro de 98 pages, 35 F, 6 rue Longue, 29210 Morlaix).

BRETON

En région parisienne

Nette progression du nombre de candidats ayant présenté une épreuve de breton au baccalauréat :

1985 : 48 candidats

1986 : 102 candidats, soit une augmentation de plus de 100 %.

Rappelons que les lycéens peuvent présenter le breton au bac comme épreuve de langue vivante II ou III (séries A et B), ou comme épreuve de langue facultative (toutes séries, y compris le technique).

- Qu'attendez-vous pour suivre l'un des stages ou cours que l'association des professeurs de langue bretonne met en place chaque année en région parisienne ?

Pour l'année scolaire 86-87, l'APLB vous propose :

Deux stages intensifs pour débutants (élèves et adultes), sur trois week-ends, à Paris.

Premier stage : les 4/5, 11/12 et 18/19 octobre 1986.

Second stage : les 15/16, 29/30 novembre et 6/7 décembre.

Horaires : le samedi, de 14 h à 18 h 30 ; le dimanche, de 9 h 30 à 18 h 30.

Prix du stage : 300 F.

En fin de stage, vous pouvez passer directement à un cours de 2^e année.

Des cours gratuits, dont certains sont ouverts aux adultes, dans les établissements suivants :

Paris : 11^e, Lycée Voltaire (3 niveaux, adultes acceptés) ; 15^e, lycée Buffon (2 niveaux, adultes acceptés) ; 16^e, lycée J.B. Say (4 niveaux, adultes acceptés).

Banlieue : 78, Plaisir, lycée Jean Vilar (2 niveaux, lycéens seulement) ; 91, Massy, lycée Vilgenis (1 niveau, adultes acceptés) ; 92, Nanterre, lycée Joliot-Curie (1 niveau, réservé aux élèves du lycée) ; 93, Saint-Denis, Université Paris VIII (2 niveaux) ; 93, Villemonble, lycée Clémenceau (2 niveaux, adultes acceptés) ; 95, Enghien, lycée d'Enghien (2 niveaux, lycéens seulement).

L'APLB (association pour la langue bretonne en région parisienne), organise un stage, niveau fin de 2^e année, en mai-juin ; des stages mensuels ; des séjours linguistiques en Bretagne ; des stages internationaux à Bruxelles, octobre 86 pour le 2^e niveau et décembre pour les débutants.

Renseignements et inscriptions :
APLB, Ronan Trémel, 13 bis rue Garibaldi, 93400 Saint-Ouen.



DISQUES

SE LAOÛIT

« La musique est l'arme du futur ! », a dit tout récemment Fela Anikulayo Kuti. Et Fela sait de quoi il parle. Pour le savoir, il a payé le prix fort : il a été exilé, battu, emprisonné à plusieurs reprises parce que les militaires au pouvoir au Nigéria n'apprécient guère ce « socialisme à l'africaine, fondé sur la liberté » que chante le musicien black.

Ce qui est vrai pour le continent africain doit l'être aussi pour les autres pays. Y a pas d'raisons ! Et pour la Bretagne notamment. Alors n'hésitons pas à l'écrire : les retrouvailles du Peuple Breton avec son identité passent, obligatoirement, par la musique bretonne – sous toutes ses formes. Et si la musique est subversive, la musique bretonne l'est doublement...

Bagad Kemper « War an dachenn - volume 3 » (Rikou Soner RS-KE 3877).



Depuis que j'ai commencé cette rubrique dans le Peuple Breton, je ne vous ai jamais parlé de la musique de bagad. D'où vient ce qui pourrait bien apparaître comme une réticence... ? Peut-être du fait que cette musique me semble appartenir à une vision (?) un peu trop stéréotypée de la Bretagne ? Allez donc savoir...

Pourtant les bagadou bretons ont fait un sacré bout de chemin dans le sens de la qualité, de la recherche musicale, de l'innovation, n'hésitant pas quelquefois à fouler aux pieds certains tabous...

Et je ne vous parle pas seulement des meilleurs, Brest St-Marc, Quimper, Auray... : tous ont fait cet effort qualitatif, sous l'égide bénéfique de Bodadeg ar Sonerion.

Alors, aujourd'hui, il est temps de briser ce silence, aussi injuste qu'injustifié ! Le disque que j'ai choisi de vous présenter ce mois-ci, « War an dachenn » (volume 3) du bagad, pardon, de l'Ensemble Instrumental Breton de Quimper, est sorti il y a un peu plus d'un an. Le Bagad Kemper se situe au top niveau : il a été sacré champion de Bretagne des bagadou à de nombreuses reprises et vient d'être une nouvelle fois remarqué à Lorient, cette année.

Cet enregistrement a été justement réalisé lors d'épreuves sélectives pour le championnat, c'est dire si les musiciens donnent le meilleur d'eux-mêmes.

A noter sur ce disque, présenté comme « une sorte de cheminement musical à travers Haute et Basse-Bretagne », une suite de danses de la Renaissance, jouée par le pupitre des bombardes. La Kevrenn Brest St-Marc avait montré l'exemple en enregistrant un arrangement pour bagad de la Symphonie du Nouveau Monde. Souhaitons que les formations bretonnes continuent pendant longtemps « d'explorer ces nouvelles voies ». Et d'autres encore...

Bolivia Manta rencontre Nandam-Manachi « Churay ! Churay ! » (Auvidis AV 4506).

« Malgré les frontières et les divisions qui leur sont imposées, les peuples Quetchua et Aymara d'Equateur, du Pérou et de Bolivie, ont une histoire commune ». Cela ne vous rappelle rien ? Quoiqu'en dise la géographie, nous ne sommes pas très loin du Pays Basque, de la Catalogne, et même de la Bretagne, coupée administrativement (et arbitrairement) en deux, comme chacun le sait (ou devrait le savoir). Comme quoi on vérifie que, quel que soit le continent où l'on se trouve, les Etats bafoient, toujours et partout, les peuples et leurs droits...

Mais là n'est pas mon propos. La phrase que vous lisiez en introduction est extraite du texte de présentation d'un disque superbe qui fête la rencontre des peuples Quetchua et Aymara, tirillés entre trois Etats et celle de deux groupes, Bolivia Manta et Nandam-Manachi. Ce disque a pour titre « Churay ! Churay ! ».

Bolivia Manta ici, on connaît ! En 1985, le talent, mais aussi la gentillesse, la simplicité et l'enthousiasme communicatif de ses membres en ont fait les vedettes de l'édition briochine de la fête du Peuple Breton et notre camarade Jean-Marc Le Luyer leur a consacré une interview dans le Peuple Breton N° 262. Depuis ils reviennent régulièrement en Bretagne, où ils ont connu cette année la consécration du festival de Lorient.

Nandam-Manachi, moins connu, est un groupe de trois musiciens qu'accompagne pour cet enregistrement le harpiste Guillermo Contreras.

Le produit de cette rencontre est, lui aussi, enthousiasmant.

S'il est une musique qui a été utilisée, pillée sans vergogne, vendue, en un mot folklorisée, c'est bien la musique amérindienne. Avec Bolivia Manta et Nandam-Manachi, nous sommes à cent lieues de cette « culture de pacotille ». Leur travail, à la manière de celui de Dastum chez nous, est basé sur le collectage, c'est assez dire le sérieux de leur démarche. Mais ce disque n'est pas réservé aux ethnologues distingués, bien au contraire. « Churay ! Churay ! » c'est d'abord la fête. La fête de la rencontre entre peuples, entre groupes musicaux. C'est surtout la fête, qui, dès que l'occasion se présente, rythme la vie des paysans andins. Leur permet de se retrouver, de se libérer aussi avant que ne revienne « le temps de l'attente, des semailles et des dettes »...

Non contents de nous offrir une musique époustouflante, Bolivia Manta et

Nandam-Manachi nous donnent une très belle pochette comportant un livret intérieur très original, le texte des chansons et leur traduction. Un bon point de plus !

Bourdin - Dautel - Marchand : « Chants à danser de Haute-Bretagne » (production Dastum, cassette à commander, 60 F, à la Médiathèque Dastum, BP 164, 22604 Loudéac).

Dastum, en Bretagne, c'est une affaire qui marche, une association qui ne reste pas les deux pieds dans le même sabot. Coup sur coup, elle a réalisé une superbe cassette de violon folk enregistrée par Michel Ourhemano, participé, en coproduction, à la sortie du disque-événement de Gwerz (2) et avec le Chasse-Marée, à l'édition du double album consacré à la clarinette en Bretagne (3).



BOURDIN, DAUTEL, MARCHAND
Chants à danser de Haute-Bretagne

Aujourd'hui, Dastum nous offre une cassette de « Chants à danser de Haute-Bretagne », plus précisément du pays de Pluherlin, dans le Vannetais non-bretonnant. si le « kan ha diskann » de Basse-Bretagne a vécu son heure de gloire, dans la foulée de l'effet Stivell et grâce aux sœurs Goadec, aux frères Morvan et à quelques autres, les chants à danser du pays Gallo, sont, eux, beaucoup moins connus. Les treize titres de cette cassette témoignent pourtant de la richesse d'un répertoire que Dastum s'attache à collecter et à valoriser.

Nous avons ainsi droit à l'horrible, mais édifiante (force reste à la loi !) histoire de cette pauvre « fille de rose », certainement engrossée par l'un de ces vils séducteurs « débauchés » et qui se débarrasse de sa progéniture d'une manière, reconnaissons-le, pas très catholique. Puis nous vivons, quasi en direct, la peine affreuse de cette malheureuse que l'on conduit aux épousailles à son cœur et à son corps défendants.

Pierre MORVAN

(1) « Amzer Glaz », voir PB n° 271-272.

(2) « Gwerz », voir PB n° 270.

(3) « Sonneurs de clarinette en Bretagne », voir PB n° 273.

29 ET 30 NOVEMBRE, AU THEATRE DE REDON

Festival diaporama



Villes... Villages... Images... Visions de chez soi...

L'endroit où l'on vit, c'est un peu de nous-même. La rue, le quartier, mais aussi bien sûr la région, la province, sont autant de « Pays », riches de leurs diversités historiques, culturelles, économiques, écologiques...

Lorsque l'on a su découvrir les richesses de « son » Pays, il devient tellement naturel de vouloir les faire partager...

Mieux encore que de long discours, hormis la parole du conteur, sans doute, l'image photographique et la composition sonore subtilement associés dans le diaporama, ne sont-ils pas les moyens les plus aptes à communiquer l'émotion, la vitalité, la spontanéité de notre « espace tonic »... ?

Ecartelé entre trois départements et deux régions, le Pays de Redon est toujours parvenu à conserver son identité.

Attachés à leur pays, mais aussi passionnés d'image et de son, les organisateurs du festival « Dia-Tonic » vous invitent à participer à ce concours de montages audiovisuels, vous qui aimez et voulez faire partager les charmes secrets, traditionnels ou les plus modernes, de votre « chez soi ».

• Ti-Kendalc'h, centre culturel breton et maison d'accueil de Saint-Vincent-sur-Oust (56).

• Audio-visuel sans frontières et Arrête ta télé on tourne : associations de création et de diffusion en audio-visuel de Saint-Vincent-sur-Oust et Redon.

• Et nombre de passionnés... joignent leurs efforts pour que ce Festival Diatonic soit le reflet vivant des mille facettes des « Pays », et que le plus grand nombre puisse les découvrir les 29 et 30 novembre 1986 à Redon.

Renseignements et inscriptions : centre culturel breton maison d'accueil Ti Kendalc'h, 56350 Saint-Vincent-sur-Oust, tél. 99.91.28.55.

Pour pouvoir concourir, les réalisations devront parvenir au plus tard le 31 octobre 1986.

CRIB. - Recherche toute personne pouvant attester, documents à l'appui, d'un changement (traduction en français de préférence) du nom de sa famille, par l'état civil.

Au centre breton d'art populaire de Brest

Les cours de musique et de danse traditionnelle du Centre breton d'art populaire auront lieu comme chaque année dans différents quartiers de Brest (Maison de quartier de Saint-Pierre, centre social de Bellevue et au siège du centre), ainsi qu'à Saint-Thonan, Plouvorn, Daoulas et les communes voisines.

- Initiation à la musique : méthodes actives pour les enfants de 6 à 8 ans ; flûte à bec pour les enfants de 8 à 12 ans.

- Pratique instrumentale (à partir de 9 ans) : bombarde, biniou-koz, cornemuse, flûte irlandaise (tin whistle), flûte traversière en bois, harpe celtique, guitare, violon traditionnel, accordéon diatonique (en projet).

- Autres cours : kan ha diskan, écriture musicale, formation musicale et préparation à l'écriture, danses traditionnelles, atelier de danse chorégraphique.

Centre Breton d'Art Populaire, 37 bis rue Victor Hugo, 29200 Brest, tél. 98.46.05.85. Ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf le lundi matin.

Au cercle Celtique d'Orvault

Local de la Botte d'Asperges, rue des Verts-Prés :

Lundi, 20 h 30 : travail des ballets de l'ensemble chorégraphique et musical Orvez.

Mardi, 18 h 30-19 h 30 : école de danse enfants (de 10 à 14 ans) ; 20 h 30-22 h, école de danse adultes.

Mercredi, 17 h 30-19 h : cours de bombarde 1^{er} et 2^e degrés ; 18 h-20 h 30, cours de harpe celtique.

Jeudi, 18 h 45-20 h : chant choral

Vendredi (périodiquement), cours d'histoire de Bretagne, soirées-débats.

Bibliothèque. Inscriptions et renseignements au 40.76.46.89 ou 40.63.70.10.

A Ti Kendalc'h

Tél. 99.91.28.55.

Accordéon diatonique, avec Yann Dour et Patrick Calves : 18 et 19 octobre, 15 et 16 novembre, 26 au 30 décembre (Noël).

Improvisation musicale, avec Pascal Lamour et Luc Lebrun : 19 octobre.

Reliure, avec Jacques Lelouette : 18 et 19 octobre, 15 et 16 novembre, 28 au 30 décembre.

Violon, avec Michel Ourhemannov : 26 au 30 décembre.

Guitare, avec Jean-Yves Corlay : 26 au 30 décembre.

Danses bretonnes, avec Yves Leblanc : 26 au 30 décembre.

Harpe celtique, avec Dominig Bouchaud : 26 au 30 décembre.

Uilleann-pipe, avec Patrick Molard : 26 au 30 décembre.

Musique d'ensemble, avec Jakez Pincet : 26 au 30 décembre.

Super Fest noz à Paimpol



Les frères Morvan

La section UDB de Paimpol organise son traditionnel fest noz de la Tous-saint, le vendredi 31 octobre, à la salle des fêtes de Paimpol.

A l'affiche, l'excellent groupe Strobinnell, qui a remporté (haut la main !) le Kan an Bobl 86, à Lorient, les sonneurs Guénégu et Lachuer, et les célèbres frères Morvan.

Une soirée qui fera date !

armor magazine

n° 200

Paraissant depuis mars 1969, Armor-Magazine vient de publier son numéro 200, sur 76 pages. Fondé par Yann Poilvet, qui est toujours à la barre avec sa fille Anne-Edith Besrechel, il s'agit sans doute du deuxième plus ancien mensuel à vocation bretonne, après... le PB ! En ne parlant que de ceux qui ont paru sans interruption. Beaucoup d'informations, dans tous ces numéros, sur la culture bretonne, les différents pays, les activités du conseil régional (l'excellente chronique de Raymond Letertre). Beaucoup de broches à reluire pour les notables interrogés, qui y trouvent un faire-valoir utile. C'est ce second aspect qui permet au premier d'exister car les « éditions spéciales » permettent des achats groupés massifs des communes. Armor donne une vision optimiste de la « Bretagne qui bouge ». Ce n'est certainement pas inutile, mais ce n'est pas non plus suffisant (1). Pont entre la Bretagne des notables et le mouvement breton traditionnel, Armor joue un rôle non négligeable. Dommage qu'un certain parti-pris y fait que l'écho donné aux actions de l'UDB ait généralement été bien minime. 120 F par an. BP 123, 22404 Lamballe Cedex.

(1) Cela donne des appuis publicitaires non négligeables et nécessaires à la survie du mensuel. Air connu !



COURRIER DES LECTEURS

PRECISIONS SUR VOTRE CARTE DE JUILLET

Quand la Méditerranée était Catalane...

1. Le blason des Pays Catalans : A une quarantaine de kilomètres de Perpignan se trouve Ria : là, sur une ancienne villa romaine, se dressa le château d'Arria, forteresse du Conflent. C'est là que naquit Wifred le Velu, fils du Comte de Barcelone, Guifred d'Arria. Lors d'un combat contre le comte Salomon qui, par trahison et avec l'aide du roi de France Charles Le Chauve, lui avait ravi son trône, Wifred blesse à mort l'usurpateur ; mais lui-même est blessé. Il saisit alors son bouclier doré, enfonce les doigts dans sa plaie et de son sang, trace les quatre barres du W de son prénom : le blason du droit triomphant de la trahison venait de naître : quatre barres rouges sur fond d'or. Jacques I le Conquérant est le douzième descendant de Guifred I d'Arria.

2. Le « lac » catalan : Au 13^e, et surtout au 14^e siècle, la Catalogne (ou plus exactement les pays catalans : Catalogne, Royaume de Valence, Iles Baléares), régnait sur la Méditerranée, et la notion de « lac catalan »

effaçait celle de « Mare nostrum » romaine ; en effet, tous les pays sont visités et deviennent clients. Les navires battent pavillon catalan, sillonnent la Méditerranée. Dans la plupart des ports, on trouve un consul catalan ; au 15^e siècle, la Catalogne entretenait des consuls à Anvers, Bruges, Ypres... 55 au total, quand au 18^e siècle, la France n'en avait que 40, l'Angleterre 36 et l'Espagne 22 ! Condition indispensable à la bonne marche et au développement du commerce : la paix ! C'est pourquoi les Catalans proposent des traités de paix aux pays musulmans, continuant en cela l'intelligente politique de Jacques I. On échange des prisonniers et c'est une longue liste que celle des traités de paix signés ! Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il était alors facile de naviguer, et il fallait à tous les marins une bonne dose de courage : pas de météo, des navires lourds et durs à manœuvrer, des pirates un peu partout ! En 1316, le roi Sancho de Majorque assure une efficace protection, grâce au « lenys », navires armés qui patrouillent en permanence de Collioure à Palma.

Une commande de Pierre III nous permet d'avoir une idée de la situation et de l'importance des chantiers navals : il commanda 12 galères à Valence, 4 à Majorque, 1 à Ibiza, 1 à Callar, en Sardaigne, 12 entre Barcelone, Sant Feliu et Collioure. Le principal navire est la « nau », ventrue et à voile triangulaire, et la galère. La nau, ancêtre de la caravelle, peut transporter 400 tonnes ; il existe des galères mues par cent rameurs. En l'an 1000, les Catalans utilisaient l'astrobale (apporté par les Arabes de Cordoue), et ils connaissaient la boussole en 1200. Les cartes se perfectionnent rapidement : en 1339, Dulceret de Majorque dessine une carte comportant 80 noms, les plus importants de la Méditerranée, plus un itinéraire par voie de terre. 1375 : Abraham Cresques crée un atlas avec des cartes très précises de tous les pays du monde (Amérique exceptée) auxquelles il ajoute des données sur l'astrologie et la cosmographie.

Ce qui n'était au départ qu'une coutume va se codifier : « la coutume fait loi » ; au 14^e siècle, se généralise l'utilisation de la lettre de change ; dès le 15^e apparaissent les

chèques nominatifs... Dès 1258, Jacques I avait commencé le « Code du Consulat de la Mer », qui sera bien vite traduit à Rome, utilisé à Venise ; par la suite, on le traduira en français, en castillan, en hollandais. Le Tribunal de la Mer (il existait à Majorque et à Valence en 1343, à Barcelone en 1347 et à Perpignan en 1388) enregistre toutes les opérations commerciales.

C'est en fait un véritable tribunal de commerce. Il n'est pas un coin de la Méditerranée qui ne commerce avec les pays catalans. Parallèlement se développe un grand courant d'échanges culturels, propre à ces temps de grande tolérance et d'initiative...

Claudio PONDARD

Lizher

« Komzit brezhoneg gant ha pugale », dit Gilles Servat dans une de ses chansons, s'adressant au Bretonnants d'origine. Ceux-ci devraient normalement assurer la transmission de leur langue à leurs enfants, comme leurs parents la leur ont naturellement transmise. Il en est ainsi dans les pays où la situation linguistique est relativement saine.

Mais notre langue est d'abord malade de ceux-là même qui la savent et refusent de la parler, surtout à leurs enfants. Le breton, comme toute langue, peut s'apprendre « par imprégnation », comme on dit, mais encore faut-il que les enfants de Bretagne puissent l'entendre, notamment chez eux, or la langue bretonne leur devient chaque jour plus étrangère, plus que la langue anglaise par exemple, et ceci grâce à la radio, la télé et l'école. Mais grâce aussi à leurs parents, souvent plus soucieux de leur progrès dans cette langue étrangère que de leur connaissance de la langue bretonne.

Découvrir le comportement « classique », même chez les lecteurs du P.B. n'incline pas à l'optimisme. A côté de ces « terminal speakers » qui prétendent assumer leur bretonnitude, des inconscients entament l'étude du breton. Faire et défaire...

Hervé RIOU, Roazhon

MEUBLES LOSSEC

LESNEVEN - LE FOLGOET - GUIPAVAS

JUSQU'AU 31 OCTOBRE

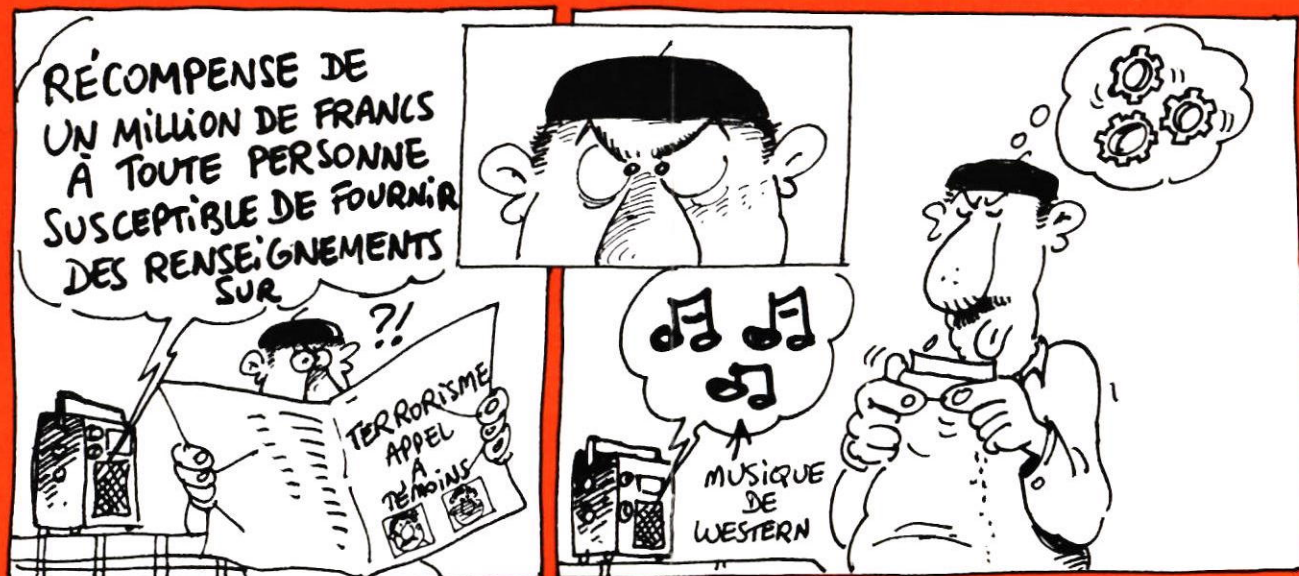
Reprise de votre ancien mobilier
jusqu'à 5.000 F*

* Barème de reprise à consulter au magasin



l'ami PEM

CHASSEUR DE PRIMES



Yann Vari PERROT :

c'est Tchekhov qui a fait le coup

Je ne sais pas si c'était l'événement culturel de l'été. En tout cas, c'en était un. Je veux parler de la représentation donnée à Quimper, dans le cadre du Festival de Cornouaille, de deux pièces mineures de Tchekhov, par le Strollad ar Vro Pagan.

Bon, d'accord, appeler événement culturel la n^o preuve apportée que la langue bretonne est capable de véhiculer, etc.... En réalité, ce qui a plus retenu l'attention, c'est l'intervention avant la représentation, devant un parterre réduit (forcément : il n'y a plus grand-monde à se passionner pour la n^o preuve, etc....) de Goulc'hann Kervella pour expliquer que ce spectacle se substituait à celui qui avait été initialement prévu, sur la mort de l'abbé Perrot. Suite à l'interdiction formulée par le comité organisateur. Lequel comité s'était vu lui-même notifier l'interdiction d'organiser un spectacle de Stivell à la cathédrale. Lequel comité aussi s'est offusqué de cette intervention discourtoise de son invité !

Je me souviens que, lorsqu'il y a déjà bien des années, l'UDB s'était chargée de secouer le cocotier des fêtes coloniales de Bretagne, cela avait provoqué un beau tollé dans le petit monde des folkloristes, et que les organisateurs des fêtes de Cornouaille n'avaient pas été en reste. Et puis, le succès du Festival de Lorient aidant, on a décidé d'évoluer, les Fêtes de Cornouaille sont devenues Festival de Cornouaille et l'habit s'est fait plus moderne.

Mais les mêmes sont restés influents. Derrière cette interdiction, on trouve Bernard de Parades, dépositaire de l'héritage spirituel du bon abbé. Pour ne pas être en reste, voici apparaître Herri Caouissin, autre légataire spirituel, qui parle de « cocoricocoboy breton ». Fi donc des plaisirs populaires. Goulc'hann Kervella fait état des insultes, des menaces ; la fille de Tangi Malmanche interdit à Vro Pagan toute représentation des œuvres de son père. Surenchère : de Parades, déjà nommé, écrit au vice-président du Conseil général De Menou pour demander l'interdiction de représenter la pièce au château de Kerjean. Vous avez dit cabale ?

Les voilà, déchainés, les nostalgiques de toutes les inquisitions, âpres défenseurs d'une Bretagne digne, propre, pauvre, morte, adversaires résolus d'une création dérangeante qui s'adresse à la conscience populaire. En vérité, je vous le dis, ce Goulc'hann Kervella sent le soufre. Il anime une troupe d'histrions qui a l'audace de créer en breton des œuvres de qualité pour un public peu familier des cénacles culturels ? Censure ! Au pain sec les termaji ! Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Kervella est je crois adjoint au maire à Plouguerneau ? La voilà, l'implantation rêvée pour la centrale baladeuse ! Il a écrit une thèse sur Laënnec ? Interdiction du stéthoscope, agent propagateur du sida. A bas l'intelligence ! Viva la muerte ! Vive Bernard von Parades !

P.G.

1987



2 cadeaux toujours appréciés

NOUVEAU : Un calendrier en breton décoré d'une aquarelle moderne en couleurs. A commander à la même adresse : 45 F port compris le 1^{er} calendrier ; 30 F par calendrier supplémentaire.

1987



Tout en breton, un superbe calendrier poster traditionnel à commander (avec règlement) à UDB, BP 203, 56102 Lorient Cedex : 40 F le 1^{er}, 25 F par calendrier en plus.